



Compte-rendu de la CLI du CNPE de Chinon du 11 décembre 2025

Espace culturel de la
commune d'Avoine
DE 9H00 A 12H30



S'est tenue le jeudi 11 décembre 2025 à 9h00 à l'Espace culturel d'Avoine la réunion plénière de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Chinon, présidée par Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI du CNPE de CHINON et Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire.

ETAIENT PRESENTS :

Membres avec voix délibérative

Membres élus

Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire
Monsieur François LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire
Monsieur Jean-Marie CARLES, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire
Monsieur Noël NERON, Conseiller communautaire
Monsieur Yves DESBLACHES, Adjoint au Maire d'Avoine
Monsieur Jacques NOURRY, Adjoint au Maire de Beaumont-en-Véron
Monsieur Philippe JAMET, conseiller municipal de Chouzé-sur-Loire
Monsieur Thierry POTIRON, Adjoint au Maire de Benais
Madame Nicole LOIRE-MOREAU, Conseillère municipale de Bourgueil
Monsieur Michel PONCHANT, Adjoint au Maire de Fontevraud l'Abbaye
Monsieur Eric GARBAY, Conseiller municipal de Couziers
Monsieur max DELUGEAU, Conseiller municipal de Huismes
Monsieur Loïc TESSIER, Conseiller municipal de la Roche-Clermault
Monsieur Bertrand LOBRY, Conseiller municipal de Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Monsieur Paul TULASNES, Adjoint au Maire de Savigny-en-Véron
Monsieur Jean-Claude DOUAUD, Conseiller municipal de Varennes-sur-Loire

Représentants des associations de protection de l'environnement

Monsieur Jean-Yves BUSSON, Association ALISEE 49
Monsieur Bernard COTTIER, association ALISEE 49
Monsieur Jean-Claude RENOUX, Association ASPIE
Monsieur Marcel GUINEL, Association ASPIE
Madame Arnaud DELACROIX, Association Sauvegarde de l'Anjou
Monsieur Pascal HOYAU, Collectif Chinonais Environnement
Monsieur Daniel BIGOT, Collectif Chinonais Environnement
Monsieur Philippe GARDELLE, Groupe local Sortir du Nucléaire-Touraine
Monsieur Dominique BOUTIN, association SEPANT
Madame Danièle VIRLOUVET, Vienne Nature
Monsieur Joël BARBOTIN, Sauvons le climat
Madame Francine HENRY, Sauvons le climat

Représentants des organisations syndicales de salariés

Monsieur Jean-Pierre PLAT, Syndicat CNPE de Chinon / Syndicat CGT
Monsieur Ronan CRESTEAUX, Syndicat CNPE de Chinon / Syndicat CGT
Monsieur Richard ROUZIER, Syndicat CNPE de Chinon / Syndicat CGT
Madame Isabelle DUMUR, Syndicat CNPE de Chinon / Syndicat CFDT
Monsieur Bruno GRANTAIS, Syndicat CNPE de Chinon / Syndicat CFE-CGC
Monsieur Dimitri VINCENT, Syndicat CFDT de Polinord sud d'Avoine

Personnes qualifiées et représentants du monde économique

Monsieur Jean-Pierre FISCHER, Expert à la Société Française d’Energie Nucléaire – Groupe régional Val de Loire
Monsieur Christophe ANDRE, Expert domaine nucléaire – hors CNPE de Chinon
Monsieur Jacques BERTRANDA, Expert domaine nucléaire – hors CNPE de Chinon

Membres avec voix consultative

Madame Emmanuelle DRIEU-LEMOINE, Sous-Préfète de Chinon
Monsieur Christophe CAROLE, Sous-Préfet de Saumur
Commandant Benoit DOGUE, Commandant du Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie du CNPE de Chinon
Monsieur Nicolas ANDRÉ, Directeur du CNPE de Chinon
Monsieur Guillaume PERCEBOIS, Directeur délégué technique représentant au CNPE de Chinon
Monsieur Jean-Marc HOERTH, Chef de mission Environnement au CNPE de Chinon
Madame Stéphanie PROUST-KRZYCH, Chef de projet déconstruction au CNPE de Chinon
Monsieur Damien DESGARDIN, Chef de mission sûreté au CNPE de Chinon
Monsieur Boris DE BACKER, Chargé de mission au CNPE de Chinon
Monsieur Frédéric RAVEL-SIBILLOT, Délégué développement durable territorial
Madame Nadine THIELIN-POIRAUD, Cheffe de mission Communication au CNPE de Chinon
Madame Laëtitia PORTIER, Chargée de communication au CNPE de Chinon
Madame Albane FONTAINE, ASNR Cheffe de division d’Orléans
Madame Fanny HARLÉ, Cheffe de pôle ASNR

Etaient excusés

Monsieur Emmanuel CAPUS, Sénateur du Maine-et-Loire
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Sénateur d’Indre-et-Loire
Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Sénatrice de la Vienne
Madame Laëtitia SAINT-PAUL, Députée du Maine-et-Loire
Monsieur Nicolas TURQUOIS, Député de la Vienne
Madame Isabel TEIXEIRA, Conseillère régionale
Monsieur Roland MARION, Conseiller régional
Madame Armelle PONCET, Conseillère communautaire
Monsieur Jackie GOULET, Conseiller communautaire
Monsieur Jacky LHOMMEDE, Adjoint au Maire de Montsoreau
Madame Aline PLOUZEAU, Mairie de Saint-Germain-sur-Vienne

Monsieur Serge BOULANGER, Préfet de la Vienne
Madame Judicaële RUBY, Sous-Préfète de Châtelleraut

Monsieur Laurent BERGER, membre associé

Madame la Présidente salue les personnalités présentes selon l’ordre protocolaire et remercie Monsieur Didier GODOY, Maire d’Avoine et son adjoint, Monsieur Yves DESBLACHES, pour la mise à disposition de l’Espace culturel de la commune d’Avoine, ainsi que pour le café d’accueil, proposé à votre arrivée. Madame la Présidente ouvre la séance plénière à 9h00 après avoir constaté le quorum et rappelle les formalités de bonne tenue de la séance.

Afin de faciliter la rédaction du compte-rendu, les débats de cette séance sont enregistrés. En conséquence, la Présidente demande à chaque intervenant de bien vouloir attendre le micro et de se

présenter au préalable. La Présidente remercie également les participants de mettre leur téléphone portable en mode silencieux.

La Présidente souhaite par ailleurs que la règle des 3 R soit appliquée :

- Respect des personnes
- Respect des propos
- Respect des temps de parole pour les présentations

Enfin, la Présidente cite les personnes qui ont donné pouvoir :

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Sénateur, à Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO,

La Présidente commence cette séance en rappelant que l'ordre du jour est co-construit avec les membres du bureau de CLI, 2 mois en amont de chaque commission plénière, au cours duquel tous les collègues sont représentés.

Le dernier bureau s'est tenu le 6 octobre 2025.

Madame la Présidente souhaite revenir sur l'association Sauvons le climat qui a rejoint le collège protection de l'environnement.

Madame Raimond-Pavero informe qu'elle a reçu un courrier recommandé de l'association ASPIE, en date du 28 octobre au sujet de la rentrée de cette association au sein du collège de protection de l'environnement et donne les points sur lesquels elle a répondu à Monsieur Jean-Claude Renoux, Président de l'ASPIE.

En effet, Monsieur Jean-Claude Renoux, évoque la présence aux réunions plénières de la CLI de l'association Sauvons le climat.

Cette dernière, siège déjà dans plusieurs CLI, ce qui est juridiquement possible, puisque selon l'article R125-57 du Code de l'environnement, les représentants des associations de protection de l'environnement doivent représenter au moins 10% du nombre total des membres de la commission.

L'ajout de cette association aux membres de la CLI a été réglementairement effectué, suite à l'arrêté qui a été signé le 13 juin 2025 par Madame la Présidente du Conseil départemental et publié le 17 juin 2025.

Madame la Présidente précise également que Monsieur Maucort, Président de cette association, n'a jamais siégé en CLI, puisque suite à l'arrêté, ont bien été nommés Monsieur Joël Barbotin, titulaire et Madame Francine Henry, suppléante.

Madame la Présidente a également joint au mail de réponse le lien qui reporte aux statuts juridiques de l'Association nationale.

Dans son courrier, Monsieur Jean-Claude Renoux tenait en outre à préciser que les réunions plénières de la CLI ne doivent pas être ni le lieu ni l'occasion de parler d'autre chose de ce qui concerne le CNPE de Chinon, selon quoi Madame la Présidente informe qu'elle est tout à fait d'accord.

En qualité de Présidente de cette CLI, elle tient à rappeler n'avoir jamais dérogé à cette règle, tant dans les ordres du jour que dans la conduite des débats de ces réunions.

Madame la Présidente s'adresse à Monsieur Jean-Claude Renoux et lui précise qu'en tant que représentant titulaire de l'ASPIE, il ne pourrait nier qu'elle a toujours fait preuve d'impartialité, de neutralité, la plus stricte à l'égard de chacun des membres de la CLI, quelle que soit la catégorie dont ils relèvent, des missions qu'ils poursuivent, et ce, dans le plus strict respect des dispositions du règlement intérieur de cette instance.

En second lieu, elle informe que sa demande d'inscrire l'arrêt de B1 des 5 et 6 juin 2025 à l'ordre du jour de la plénière a été acceptée.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR - validation du compte-rendu de la séance plénière de la CLI du CNPE de Chinon du 24 avril 2025.

Madame la Présidente informe que le compte-rendu de la commission plénière de la CLI du 24 avril 2025 a été envoyé aux membres par mail le 8 juillet 2025 et signale que par retour de mail, Monsieur Renoux de l'association ASPIE a demandé d'ajouter un paragraphe sur son échange avec Monsieur Nicolas André au sujet des arrêts de réacteur - page 18.

Il n'y a pas d'autres remarques dans la salle.

En l'absence d'observations, la Présidente met au vote à main levée le compte-rendu.

Pas de voix contre. Pas d'abstention.

Le compte-rendu est adopté.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR - Présentation du RETEX de l'exercice nucléaire des 12 et 13 juin 2025

La Présidente invite Madame la Sous-Préfète de Chinon à la rejoindre sur l'estrade afin de présenter le RETEX de l'exercice nucléaire.

Madame la Sous-Préfète de Chinon salue l'assemblée et rappelle que cet exercice majeur de sécurité nucléaire a demandé 9 mois de préparation et mobilisé tous les services de la Préfecture, la Protection Civile, la DGSCGC, l'ASNR, EDF, et la société CRISOTECH qui a simulé la pression médiatique. Cet exercice a nécessité la coordination des départements de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et de la Vienne.

Les objectifs principaux étaient de marquer la sensibilisation des populations aux risques nucléaires et technologiques, de tester des dispositifs de gestion de crise (PPI, plan d'urgence interne EDF), d'évaluer la capacité de protection des populations puis la mise à jour du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Madame la Sous-Préfète informe que plus de 400 personnes ont été mobilisées en Indre-et-Loire, et 300 dans le Maine-et-Loire.

Madame la Sous-Préfète donne la parole à Madame Marine Souil, cheffe du service interministériel de défense et de protection civile à la Préfecture.

Madame Marine Souil revient sur ce retour d'expérience, et plus en détail fait part des bonnes pratiques relevées et des axes d'amélioration qui serviront pour l'avenir.

Les bonnes pratiques identifiées, comme suit :

- Une bonne compréhension des phases d'analyse, de décision et des enjeux opérationnels sur le terrain, notamment au CNPE ;
- Une communication constructive au sein du PCDL et du COD, sous l'autorité du préfet ;
- La sollicitation rapide de l'expertise de l'ASNR dès la première heure au COD ;
- Une coordination facilitée par la présence d'agents de liaison des autres préfectures concernées ;
- Une bonne synergie entre les services, permettant une réponse fluide, réactive et cohérente ;
- Une communication efficace auprès de la population avant, pendant et après l'exercice, sans effet de panique ;

→ Enfin, une cellule d'information du public bien organisée, avec des opérateurs calmes et rassurants.

Les points d'amélioration relevés :

- Partager plus précocement l'évolution de la situation de crise entre tous les acteurs ;
- Intégrer dans le PPI l'évacuation des salariés du CNPE ;
- Améliorer la structuration et la modernisation des audioconférences de crise au COD ;
- Pallier l'absence de moyens locaux de décontamination et anticiper des renforts interdépartementaux (UMD) ;
- Améliorer la circulation de l'information, notamment entre cellules, afin d'éviter des incohérences avec les messages diffusés à la presse ;
- Permettre l'accès à la main courante du COD au PCO ;
- Renforcer la présence des élus, de la CLI, de l'Éducation nationale et de l'ARS dans les dispositifs de crise au PCO ;
- Clarifier les messages envoyés aux services et aux mairies lors du déclenchement du COD ;
- Étendre la diffusion des messages SAPRE d'EDF au-delà du périmètre de 2 km ;
- Améliorer l'efficacité de FR-Alert, dont la réception a été partielle lors de l'exercice ;
- Prévoir des messages préenregistrés, un numéro de rappel et une traduction en anglais ;
- Mieux définir et expliquer le rôle des élus via des fiches pédagogiques, notamment pour la phase post-accidentelle.

Madame la Sous-Préfète de Chinon conclut que l'exercice était globalement rassurant, montrant un bon niveau de préparation des acteurs, avec des améliorations à apporter essentiellement sur des points techniques et de communication.

Il est à noter que les enseignements du RETEX alimenteront la mise à jour du PPI, notamment :

- La redéfinition des périmètres de 5 et 20 km selon les limites communales ;
- Le déplacement de certains centres (PCO, centre d'accueil et de regroupement) désormais situés en zone concernée ;
- L'intégration d'un scénario de risque chimique ;
- Une phase de consultation des services, des mairies et du public avant l'approbation finale du PPI.

Madame la Présidente de la CLI remercie Messieurs Jean-Claude Renoux et Jacques Nourry de leurs présences lors de l'exercice nucléaire et d'avoir largement contribué à la rédaction du RETEX de la CLI. Elle informe que ce document sera adressé aux membres par mail après la tenue de cette plénière et le résumé de Madame la Sous-Préfète.

Plusieurs questions ont ensuite été posées par l'assemblée, notamment sur le fonctionnement de FR-Alert, le coût de l'exercice et le caractère préparé du scénario, points qui ont fait l'objet d'échanges et de précisions.

Monsieur Philippe Gardelle du groupe local Sortir du Nucléaire Touraine, fait remarquer que les messages FR-Alert n'ont pas été reçus sur certains téléphones portables.

Madame la Sous-Préfète le confirme et dit que cela a fait l'objet d'une expertise avec le Ministère.

Madame Marine Souil indique que la Préfecture a choisi l'envoi par SMS, transmis via les antennes relais, et que l'afflux massif de messages a provoqué une saturation.

Elle précise qu'il avait été décidé de ne laisser ces diffusions de messages que pendant 20 minutes compte tenu de la mise en place d'une minute de silence ce jour même, dans les établissements scolaires et qui ne devait pas être perturbée.

Madame Marine Souil fait remarquer que sur un réel accident, l'envoi des messages se ferait sur une durée bien au-delà de 20 minutes et seraient diffusés sur d'autres canaux.

Monsieur Pascal Hoyau du collectif Chinon Environnement, demande à Madame Souil si elle a une idée du coût de cet exercice qui s'ajoute à la production d'énergie nucléaire sachant qu'il y a eu 700 personnes de mobilisées sur 9 mois de préparation.

Monsieur Hoyau relève que les énergies renouvelables n'ont pas besoin de ce genre d'exercice, par exemple.

Madame Marine Souil répond que pour la Préfecture d'Indre-et-Loire, le coût se limite aux frais de bouche des 400 personnes nourries sur les 2 jours, donc environ 1500 euros.

Monsieur Jean-Claude Renoux de l'association ASPIE, indique qu'il était présent sur le pré-care d'Azay-le-Rideau. Il a également constaté que certains téléphones n'ont pas fonctionné, y compris le sien. Il estime par ailleurs que la situation lui a semblé un peu trop préparée pour ressembler à un incident imprévu.

Il souligne que plusieurs éléments étaient déjà installés depuis la veille, ce qu'il a mentionné dans son compte-rendu, et s'interroge sur la manière dont les choses se seraient déroulées si l'ensemble avait effectivement dû être improvisé le jour J.

Point 3 de l'ordre du jour – EDF - Actualité du site – Programme industriel – Gestion de l'aléa colmatant.

Présentation de Monsieur Nicolas ANDRÉ, Directeur du CNPE de Chinon

Avant de donner la parole à Monsieur le Directeur du CNPE, la Présidente souhaite reprendre publiquement les différents mails qui lui ont été adressés. Notamment un de Monsieur Nicolas Josset, du collège des syndicats, absent ce jour.

Madame la Présidente fait lecture du mail de Monsieur Josset.

Avez-vous une information du CNPE le 8 septembre 2025 à propos de l'aléa technique qui a touché les quatre tranches et mobilisé beaucoup de personnel, s'il vous plaît ?

Madame la Présidente précise qu'il s'agit, bien sûr, du sujet de l'aléa colmatant et lit sa réponse :

La CLI s'appuie systématiquement sur les mails adressés par EDF à la Présidente et au secrétariat de la CLI concernant toutes les informations des incidents.

Elle procède ensuite à la retransmission de l'information aux membres de la CLI.

Concernant le fait que vous relatez, aucune information écrite ne m'est parvenue à ce jour qui peut être relayée aux membres.

La seule information que j'ai reçue m'a été communiquée le 8 septembre dernier lors d'un échange téléphonique m'informant effectivement de la problématique rencontrée avec les algues de la Loire.

J'ai prévu donc de demander un point spécifique lors de la prochaine tenue de la CLI sur les contraintes d'exploitation qui ont été liées à l'été dont les algues en Loire.

Ensuite, une autre demande a été faite à laquelle Madame la Présidente a répondu :

Suite à la sortie de l'article de presse du 31 octobre dernier, paru dans la Nouvelle République relatif à l'arrivée rapide et massive d'algues vertes au niveau des sources froides des réacteurs du CNPE de Chinon. Je souhaite vous transmettre les informations dont la CLI dispose depuis cet incident. Conformément à ses procédures habituelles je le répète la CLI s'appuie sur les mails qui sont adressés par l'exploitant à la Présidente et au secrétariat relatif à l'information des incidents.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur du CNPE de Chinon.

Monsieur le Directeur du CNPE de Chinon salue l'assemblée et informe qu'il va faire un point d'actualité en delta depuis la CLI du 24 avril et qu'ensuite viendra la séquence des questions réponses sur lesquelles il s'appuiera sur son équipe présente.

Monsieur le Directeur annonce un changement d'acteur dans les équipes EDF et demande à Madame Stéphanie Proust- Krzych de se présenter.

Madame Proust-Krzych est désormais la Directrice du projet déconstruction de Chinon. Elle est responsable depuis quelques mois de l'ensemble du projet de déconstruction sur les 4 installations nucléaires donc Chinon A1 A2 A3 et l'atelier des matériaux irradiés.

Pour finir, elle indique qu'en 2026, plusieurs occasions permettront de partager et d'échanger autour du projet, notamment à travers des rendez-vous clés organisés dans le cadre de l'enquête publique prévue fin 2026 et début 2027.

Monsieur le Directeur rappelle que lors des CLI, sont présentés l'ensemble des événements significatifs de niveau 1 : les événements significatifs de sûreté, de radioprotection, ainsi que tous les événements significatifs liés à l'environnement et au transport, ces deux dernières catégories ne faisant pas l'objet d'une classification progressive.

Depuis la dernière CLI, aucun événement n'est à signaler dans ces quatre catégories. Il n'y a donc pas de présentation particulière à faire sur ce point.

En revanche, Monsieur le Directeur informe que parmi les éléments notables depuis la précédente CLI, figure la réalisation de l'exercice national de crise avec les pouvoirs publics. Ce rendez-vous permet de tester la coordination des équipes EDF entre elles, ainsi que les interfaces avec les pouvoirs publics.

Il souligne que cet exercice a également permis de tester les moyens d'alerte et de communication, et constitue une opportunité essentielle pour entraîner les équipes à la gestion de crise, sachant que beaucoup d'exercices internes permettent aux équipes de s'entraîner.

Monsieur le Directeur annonce que les objectifs sont atteints même si des actions sont à améliorer à chaque événement et qu'il a eu un retour au niveau national extrêmement positif sur ce dernier.

2 autres événements sont à relevés : le lancement de l'enquête publique pour la prolongation de la durée de fonctionnement de la tranche 1 et l'organisation d'une conférence dans le cadre de la journée de la résilience qui s'est tenue le 13 octobre 2025.

Concernant les événements marquants, Monsieur le Directeur annonce la réalisation d'une mission de l'agence internationale pour l'énergie atomique (OSART), qui est venue évaluer le niveau de sûreté de la Centrale pendant trois semaines, cet automne dernier.

Monsieur le Directeur informe que ce type de mission a lieu tous les 20 ans pour une centrale nucléaire.

L'OSART est rattachée à l'ONU et celle-ci inspecte une Centrale à la demande du gouvernement français. La Centrale de Chinon a été désignée pour l'année 2025.

Monsieur le Directeur signale que chaque année, la France fait évaluer par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), une centrale afin de montrer sa qualité d'exploitation (pour exemple : tous les 4 ans en Russie).

Concrètement, il s'agit d'un groupe d'experts de différentes nationalités qui vient faire des observations et qui remet des recommandations, des suggestions. Dans l'attente du rapport final qui est en train d'être finalisé, la Centrale a déjà eu connaissance de 3 recommandations, 8 suggestions et 3 bonnes pratiques.

Les évaluations ne sont pas réalisées par rapport au minimum acceptable, mais par rapport à l'excellence dans le domaine de l'exploitation nucléaire mondiale.

Au regard des 5 dernières années, sur une Centrale française, on peut dire que c'est le meilleur résultat. Monsieur le Directeur reste prudent, car le rapport n'est pas encore publié et les recommandations peuvent être encore retouchées.

La première concerne le leadership conduite, le service conduite exploitation n'est pas suffisamment en situation de leadership par rapport aux services de maintenance. Certaines des exigences des experts tardent à être prises en compte par nos services de maintenance. C'est donc un sujet à retravailler pour le CNPE.

La deuxième recommandation vise la culture de sécurité et la vigilance partagée dans l'analyse des risques. Il a été constaté des écarts de comportement qui étaient corrigés par les managers mais pas systématiquement appliqués par les autres salariés. Dans les meilleures Centrales, on observe une véritable culture collective de sécurité, où chacun veille au respect des bonnes pratiques.

Un exemple emblématique, est celui de tenir la rampe en montant ou descendant un escalier. Or, les experts de la mission de l'AIEA ont observé des personnes qui ne respectaient pas cette consigne.

En France, cette exigence n'est pas encore pleinement appliquée. Pour la Centrale de Chinon, c'est un objectif. La mission OSART est une occasion de renforcer cette culture de sécurité, et Monsieur le Directeur souhaite s'en saisir pour la développer.

La troisième recommandation est plus ponctuelle, il s'agit du système d'identification des produits dangereux, des produits chimiques qui s'appuie sur une qualification qui est au niveau EDF Corporate et sur laquelle les Centrales les appliquent.

La mission OSART estime que chaque Centrale devrait le faire à son niveau.

Monsieur le Directeur explique qu'il y a une petite incompréhension de culture. En effet, EDF gère une flotte de 57 réacteurs et beaucoup d'experts viennent de pays où il n'y a pas ce niveau Corporate.

En conclusion, Monsieur le Directeur est satisfait de cette mission OSART qui s'est extrêmement bien passée dans un excellent état d'esprit et le rapport moral du team leader s'est avéré très positif.

Monsieur le Directeur fait remarquer que la période d'inspection internationale se prolonge par une Peer Review avec la WANO. La World Association Nuclear Operator est l'association de tous les exploitants nucléaires mondiaux dont une équipe d'inspection sera sur le CNPE de Chinon du 18 mai au 4 juin 2026, avec une pré-visite qui vient d'avoir lieu.

Pour l'essentiel des 3 semaines d'inspection, cette équipe d'experts internationaux est renforcée d'une équipe indépendante d'EDF qui évalue la Centrale, d'une part pour WANO par rapport au meilleur standard et pour l'équipe d'EDF qui la renforce par rapport aux référentiels internes.

Monsieur le Directeur précise que ce sont des événements positifs qui amènent à tirer la performance dans tous les domaines et mobilisent les équipes autour d'un haut niveau d'exigence.

Avant de passer à la production, le Directeur du CNPE souhaite dire un mot sur la sûreté qui est une priorité absolue et annonce que sur l'année écoulée, la Centrale est en train d'atteindre ses objectifs de sécurité.

Par contre, l'année est marquée par un événement que Monsieur le Directeur qualifie d'accident grave survenu en juin. Un partenaire s'est tapé sur les doigts avec une clé à frappe ce qui a entraîné l'amputation d'une phalange.

Monsieur le Directeur prend cette affaire très au sérieux et veut pousser l'analyse plus loin sur l'environnement de travail.

PRODUCTION

Monsieur le Directeur constate que la production est très bonne et que de façon générale c'est une très bonne année en termes de performance opérationnelle. Le CNPE de Chinon visait entre 20 et 22 TWh sur l'année et atteindra certainement 22 TWh et peut-être un peu plus.

La campagne d'arrêt était bonne avec deux arrêts qui sont arrivés avant l'objectif managérial, deux arrêts très peu après et la tranche en marche est très performant avec très peu de fortuit.

C'est donc une bonne année de performance de production et les 4 réacteurs sont bien sur le réseau pour passer l'hiver.

Il faut associer à cette performance de production les réacteurs qui ont été également très manouvriers puisque l'exploitant est capable de baisser une grande partie de la production en moins de 30 minutes.

Il est possible de passer un réacteur de 100% aux alentours d'une trentaine de % de puissance.

Cette capacité pour compenser l'intermittence des renouvelables est extrêmement importante, EDF a pu assurer un très bon niveau de manœuvrabilité notamment sur les demi-saisons.

LE PROGRAMME INDUSTRIEL

Monsieur le Directeur explique que le programme industriel 2026 sera particulièrement exigeant et sera marqué par deux éléments majeurs.

D'abord, la deuxième visite décennale du réacteur B2, prévue à partir de mi-juillet. Cet arrêt, d'une durée d'environ six mois, vise à remettre le réacteur au niveau de sûreté des installations de dernière génération et implique un volume très important de travaux, rendant l'année atypique. Ensuite, durant cette même période, un arrêt pour simple rechargement d'un autre réacteur aura lieu en août-septembre, entraînant une superposition d'arrêts en plein été, ce qui constitue un défi organisationnel.

Monsieur le Directeur précise que ce sont des événements positifs qui amènent à tirer la performance dans tous les domaines et de mettre en tension les équipes autour d'un haut niveau d'exigence.

Rappel de la périodicité des arrêts (visite décennale tous les dix ans, visites partielles tous les deux ans).

LA GESTION DE L'ALEA COLMATANT

Monsieur Guillaume Percebois, Directeur délégué technique prend la parole et aborde le sujet de l'aléa colmatant qui s'est déroulé en fin de période estivale et reprend la chronologie du sujet des algues filamenteuses qui se sont développées en Loire. C'est un phénomène naturel connu avec toutefois une particularité cette année sur l'ampleur de son développement.

Le CNPE de Belleville les a repérés dans un premier temps, ce qui a conduit la Centrale de Chinon à entrer dans ce que les procédures définissent comme une phase de vigilance. La présence de ces colmatants en Loire a donc été surveillée, et la densité a progressivement augmenté jusqu'à atteindre un premier épisode significatif à la fin du mois d'août.

Le samedi 30 août, il a été observé un premier pic d'arrivée de colmatants au niveau de la source froide. Ces derniers ont envahi à la fois les canaux d'amenée et les systèmes de filtration, aussi bien les prégrilles que les filtres à chaîne. Après ce premier épisode, la présence de colmatants a légèrement diminué, avant de repartir à la hausse lors d'un second épisode, marqué par un nouveau pic, le samedi 6 septembre.

Monsieur Percebois déclare que cet événement est vraisemblablement lié à un changement de température ayant provoqué le décrochage massif de ces algues, entraînant leur arrivée en grande quantité sur les installations. Il est important de souligner que cet épisode n'a eu aucun impact sur l'environnement, ni sur la disponibilité de l'eau pour les systèmes de réfrigération. Aucune réduction de puissance n'a été nécessaire sur les trois tranches en exploitation. Le seul impact constaté a été la prolongation de l'arrêt de la tranche B3, dont le redémarrage, alors en cours, a été volontairement différé pendant l'épisode.

Monsieur Percebois explique que l'implantation des systèmes de filtration, l'ouvrage de prélèvement d'eau en Loire, situé en amont, permet l'acheminement de l'eau vers la Centrale par des canalisations enterrées. L'eau de Loire entre ensuite dans les canaux d'alimentation via un point d'entrée équipé d'une zone de tranquillisation destinée à piéger les sédiments en suspension.

L'eau transite ensuite par un tronçon commun du canal d'amenée jusqu'au point de bifurcation, où elle est répartie entre les canaux alimentant les tranches 1-2 et ceux des tranches 3-4. En aval, l'eau traverse un premier système de filtration constitué de dégrilleurs à grilles gros barreaux, dont le rôle est de retenir les colmatants les plus volumineux, notamment les débris végétaux.

L'eau est ensuite dirigée vers les tambours filtrants, spécifiques aux tranches 1-2 et 3-4, où s'effectue la filtration fine de l'eau de Loire. C'est à ce niveau que les algues filamenteuses se sont principalement accumulées. En sortie des tambours filtrants, l'eau alimente le système de réfrigération intermédiaire de la Centrale, sur lequel il a été constaté des encrassements plus rapides qu'en situation normale au niveau des échangeurs.

Pour faire face à cet épisode, une organisation spécifique de gestion de crise a été mise en place et maintenue pendant plusieurs semaines. Des équipes de nettoyage ont été mobilisées pour intervenir sur les dégrilleurs et les tambours filtrants : d'abord des équipes internes, puis des équipes partenaires, organisées en 3x8, 7 jours sur 7, afin d'assurer l'évacuation continue des algues filamenteuses piégées par les filtres.

Les algues récupérées ont été stockées dans des bennes, puis évacuées vers des filières de retraitement agréées. En parallèle, le CNPE de Chinon disposait également d'équipes de maintenance présentes en

continu, en régime 3x8 et 7 jours sur 7, afin de surveiller le bon fonctionnement des tambours filtrants. Un point particulièrement névralgique concernait les joints latéraux, qui avaient tendance à se retourner et nécessitaient une intervention très réactive pour être repositionnés.

Un autre enjeu majeur pour les équipes de maintenance a été le nettoyage des réfrigérants intermédiaires, aussi bien pour la partie nucléaire que pour la partie secondaire. Ces équipements ont en effet subi des phénomènes de colmatage importants, imposant des nettoyages très fréquents. Sur la période considérée, près de 80 opérations de nettoyage ont été réalisées sur l'ensemble des réfrigérants des quatre tranches, ce qui représente un volume élevé.

En matière de communication, Monsieur Percebois informe que des échanges réguliers ont été mis en place avec l'ASNR et la Préfecture dès le début de l'événement, à partir du samedi 30 août.

Au niveau de la division production nucléaire, une task force a été constituée afin d'accompagner la Centrale à la fois dans la gestion en temps réel de l'arrivée de colmatage, mais aussi dans la réflexion sur l'après, notamment sur les actions à mener pour préparer la prochaine période estivale, ainsi qu'à moyen et long terme.

Plusieurs pistes d'optimisation sont aujourd'hui à l'étude. La première concerne les joints latéraux des tambours filtrants, qui se sont retournés à certains moments et ont permis le passage de quantités importantes de colmatants vers les échangeurs. Des études sont en cours sur leur épaisseur, leur dimensionnement et leur positionnement, afin d'éviter la reproduction de ces phénomènes.

Une autre analyse porte sur le lavage des panneaux des tambours filtrants. Les systèmes de lavage ont globalement bien fonctionné, mais l'objectif est désormais de les optimiser : amélioration du système de lavage lui-même, orientation et nombre des buses, et réflexion sur le mode de rotation du tambour pour favoriser le décollement des colmatants.

Enfin, des réflexions sont également engagées sur les ouvrages situés en amont de la filtration, notamment les dégrilleurs et l'ouvrage de prélèvement, dans une logique d'amélioration durable.

Monsieur Percebois informe qu'à ce stade, la Centrale travaille en étroite collaboration avec son ingénierie de conception ainsi qu'avec le constructeur des filtres. Ce dernier a d'ailleurs participé récemment à une visite complète d'un filtre sur la tranche 1, réalisée dans le but de mener une expertise très fine de l'équipement. Une seconde expertise de ce type est prévue sur un autre filtre au mois de mars.

Point 4 de l'Ordre du Jour – ASNR :
Gestion de l'aléa colmatant - Présentation des actions de contrôle réalisées, notamment l'inspection réactive.

Par Madame Albane Fontaine, Cheffe de Division d'Orléans

Madame Albane Fontaine présente Madame Fanny Harlé, cheffe de pôle REP, qui remplace Monsieur Christian Ron.

Puis, elle commente les différentes phases de l'évènement par chronologie :

- 26 août 2025 : information de l'ASNR de l'arrivée massive d'algues dans la Loire. Suivi de l'événement par l'ASNR
- 12 septembre 2025 : 2 inspecteurs de l'ASNR se sont rendus à Chinon
- 26 septembre 2025 : déclaration d'un événement significatif de niveau 0 sur l'échelle internationale INES déclaré par le CNPE de Chinon à l'ASNR
- 29 septembre 2025 : envoi de la lettre de suite d'inspection

Madame Fontaine rappelle la procédure des déclarations des événements significatifs.

- Les exploitants doivent déclarer à l'ASNR les événements (écart, anomalie, incident,...)qui surviennent dans leur installation. Suite à l'incident de Tchernobyl.
- Ces événements sont classés sur l'échelle internationale INES graduée de 0 à 7.
- Tous les événements sont analysés par des inspecteurs de l'ASNR.
- Les événements de niveau supérieur ou égal à 1 donnent lieu à la publication d'un avis d'incident sur le site internet de l'ASNR.

L'événement déclaré par le CNPE de chinon n'a pas donné lieu à une publication puisqu'il a été classé niveau 0.

Madame Fontaine souligne qu'il n'y a pas de conséquence réelle de cet événement sur l'environnement.

Et commente le schéma simplifié reprenant des étapes de l'événement sur les slides page 3, 4 et 5 (circuit présenté précédemment par Monsieur Percebois)

Inspection de l'ASNR le 12 septembre 2025 pour :

- Analyser la chronologie de l'événement
- Analyser la gestion de l'événement par le CNPE
- Vérifier les mesures techniques et organisationnelles mises en place
- Vérifier l'état des équipements sur le terrain

En synthèse, l'inspection a permis de constater que cette situation atypique a bien été gérée par EDF et que la situation est toujours restée maîtrisée.

Les demandes de la lettre de suite de l'ASNR portent sur :

- La mise en place d'une surveillance renforcée des équipements sur-sollicités par l'événement
- Le besoin de prendre en compte différents aspects dans l'analyse approfondie de l'événement, notamment :
 - L'actualisation du référentiel documentaire qui définit les conditions d'exploitation de la source froide
 - Le besoin de conduire des études biologiques afin de mieux comprendre le phénomène

Pour terminer, Madame Fontaine annonce les prochaines étapes.

- Analyse des réponses fournies par EDF à la lettre de suite d'inspection
- Analyse du compte rendu d'événement significatif qui présente l'analyse des causes et définit les actions à mettre en œuvre
- Suivi des actions mises en place par EDF : mesures curatives et correctives à court, moyen et long terme
- Vigilance renforcée lors des périodes estivales

Monsieur Jean-Claude Renoux, de l'association ASPIE demande la parole et pose plusieurs questions.

Vous venez d'évoquer le nettoyage des filtres par des produits chimiques.

-Que sont devenus ces produits chimiques après nettoyage ?

On parle de la présence d'algues sur toute la hauteur d'eau mais vous parlez de barrage flottant

-Est-ce que le barrage flottant est sur toute la hauteur d'eau ou pas ?

-Qu'est-ce que vous avez fait de ces algues après la récolte ? Vous avez dit les avoir envoyés vers un centre spécialisé. En quoi ça consiste ?

-Est-ce que ça sert à faire du composte, est-ce que c'est détruit ? brûlé ? qu'en faites-vous ?

-Est-ce que ça se développe davantage dans le canal que dans la Loire ?

Une fois que le courant est arrêté dans le canal, peut-être que l'eau se réchauffe plus que dans la Loire.

Monsieur le Directeur du CNPE remercie Monsieur Renoux pour cette série de questions et propose à **Monsieur Percebois, Directeur délégué technique** de répondre et ensuite **Monsieur Hoerth, Chef de mission Environnement** pour la partie filière de déchets.

Concernant la question du nettoyage des citernes, Monsieur Guillaume Percebois précise que l'ensemble des effluents chimiques fonctionne en circuit fermé avant d'être orienté vers une phase de traitement.

Monsieur Jean-Marc Hoerth indique qu'après avoir été utilisés pour le nettoyage des échangeurs, ces effluents, dont le procédé est technique, sont renvoyés vers la station de déminéralisation afin d'y être neutralisés. Ce n'est qu'après cette étape qu'ils peuvent être rejetés, conformément aux autorisations réglementaires en vigueur.

Les algues ont été orientées vers une filière de traitement des déchets, prise en charge par une entreprise conventionnelle spécialisée dans les déchets végétaux, située à moins d'une heure de route du CNPE. Le mode de traitement précis au sein de cette filière n'est pas connu à ce stade ; le rôle de la Centrale se limite à l'orientation des déchets vers les filières de traitement appropriées. L'entreprise assure une valorisation maximale des déchets.

Monsieur Hoerth propose de se renseigner afin de confirmer si ces déchets ont effectivement été valorisés. Étant donné que 95 % des déchets conventionnels sont valorisés, cette hypothèse est jugée très probable.

Pour reprendre la question sur la prolifération des algues dans les canaux, Monsieur Percebois informe qu'il a été observé notamment avec les plongeurs qui sont intervenus que des épaisseurs d'algues étaient assez variable dans les canaux, de 10 à 50 cm, avec une particularité sur le canal 3 - 4 avec des algues en début de canal et après il n'y en avait plus.

D'après les constatations de l'entité recherche et développement, ces algues se développent naturellement sur le fond de la Loire. Elles se décrochent soit en raison d'une augmentation naturelle du débit du fleuve, soit dans les canaux lorsque le CNPE accroît le fonctionnement des pompes en aspiration.

Leur détachement est également favorisé par des effets de température, notamment lors des phases de refroidissement, phénomène observé à l'automne. Les algues ont alors tendance à s'agglomérer en paquets, principalement en surface, comme cela a été constaté en septembre et début octobre. Au niveau de la zone de tranquillisation, au tout début des canaux, la Centrale a pu récupérer progressivement ces amas d'algues.

Monsieur Arnaud Delacroix de France Nature Environnement Anjou indique que d'après lui, il ne s'agit pas d'un phénomène naturel mais bien d'un phénomène biologique. Au regard des proportions observées, il estime que ce phénomène est lié au changement climatique ainsi qu'aux pollutions agricoles, notamment aux apports en azote et en phosphates, auxquels s'ajouteraient, dans une moindre mesure, des rejets de phosphates provenant de certaines Centrales nucléaires. Il précise que, lorsque de telles quantités d'algues nécessitent un traitement spécifique pour leur évacuation, la situation est comparable au phénomène des algues vertes observé en Bretagne. Monsieur Delacroix appelle à la vigilance en soulignant qu'en phase de décomposition, les algues peuvent dégager un gaz neurotoxique extrêmement dangereux. Il rappelle qu'en Bretagne, les personnes chargées de l'évacuation de ces algues, ainsi que les chauffeurs de camions, sont équipées de masques à gaz en raison du caractère urticant et dangereux de ces émanations. Il s'étonne donc que des camions puissent circuler sans protection particulière en Indre-et-Loire vers des centres de compostage. Monsieur Delacroix conclut en indiquant que ce phénomène est en lien avec le changement climatique et l'évolution de l'environnement de la Loire.

Monsieur le Directeur répond que, Monsieur Percebois a évoqué une situation au cours de laquelle des algues se sont accumulées en surface à un endroit du canal. En lien avec le service de prévention des risques, des mesures de gaz ont alors été réalisées afin de déclencher les actions nécessaires à la protection des salariés chargés de l'évacuation de ces algues de surface.

Monsieur Jean-Marc Hoerth ajoute que ce ne sont pas les mêmes algues qu'en Bretagne, elles sont caractérisées non toxiques mais ce n'est pas pour autant qu'elles dégagent des hauteurs désagréables quand elles se décomposent.

Monsieur Arnault Delacroix souligne qu'on retrouve les mêmes gaz en Loire puisque des chiens décèdent en respirant ces gaz neurotoxiques quand ils se baignent dans l'Indre ou dans la Loire. Il pense qu'il faut se méfier de ce phénomène qui n'est pas anodin et urticant et que les algues de Bretagne sont proches de celles qu'on trouve dans la Loire.

Monsieur Philippe Gardelle, du groupe local sortir du nucléaire Touraine, dit avoir été alerté du problème de colmatage causé par des méduses sur le site de Gravelines et qu'il avait de ce fait, pensé aux poissons. Par ailleurs, Lisa Pagani, du réseau juridique de sortir du nucléaire, avait adressé un courrier à EDF concernant le colmatage provoqué par les poissons au niveau des Centrales Nucléaires de France. Ce courrier sollicitait notamment une communication sur les quantités de poissons piégés par les Centrales de France.

Madame Pagani a reçu une réponse en date du 31 octobre dernier, laquelle ne fait pas mention de la Centrale de Chinon.

Trois questions étaient soulevées dans ce courrier :

-De quels chiffres et de quelles données dispose la CLI de Chinon concernant le phénomène de piégeage ?

-Existe-t-il une obligation réglementaire de suivi de ce phénomène de piégeage ?

-Existe-t-il une obligation de mise en place d'un système de réduction du piégeage au regard du principe des meilleures techniques disponibles ?

Monsieur le Directeur propose que Monsieur Hoerth, en sa qualité de chef de mission environnement, réponde aux questions.

Monsieur Jean-Marc Hoerth indique que l'ouvrage de prise d'eau en Loire est caractérisé comme relevant des meilleures techniques disponibles. Sa conception permet de limiter très fortement le prélèvement de poissons. Cette efficacité peut être constatée grâce aux dégrilleurs automatiques : les déchets collectés sont déversés dans des bennes, dans lesquelles on n'observe pas de poissons, ou alors en très faible quantité. Lorsqu'un ou deux poissons sont présents, ils sont rapidement détectés en raison des odeurs de décomposition, les bennes étant vidées toutes les trois semaines à un mois.

À ce jour, il n'existe pas d'obligation réglementaire imposant la comptabilisation des poissons.

Monsieur Philippe Gardelle trouve que le rapport qu'EDF a envoyé est laconique car il ne parle que de la Centrale de Civaux sur le bassin de la Loire.

Par contre, le rapport démontre un nombre massif de poissons sur la Centrale de Blayais.

Monsieur Gardelle trouve curieux de constater que beaucoup de poissons soient capturés à Blayais et peu à Chinon.

Monsieur le Directeur du CNPE précise qu'il a occupé les fonctions de chef du service conduite à Blayais et explique que les sources froides sont radicalement différentes d'un site à l'autre et qu'elles sont toujours adaptées à la nature de la source froide concernée. Si la partie nucléaire est quasiment identique entre les centrales, la partie relative à la source froide, en revanche, est spécifiquement conçue en fonction de ses caractéristiques et peut donc être complètement différente.

Monsieur Daniel Bigot du collectif Chinon Environnement revient sur la procédure. Selon lui, la presse locale a évoqué un « couac », Madame Albane Fontaine a indiqué que l'ASNR a bien reçu l'information et Madame la Présidente a toutefois précisé qu'elle n'avait été informée que le 8 septembre, par téléphone.

Puis, il demande à Monsieur le Directeur si les salariés qui sont intervenus sur la crise des algues sont des salariés d'EDF ou des prestataires de service.

Monsieur le directeur répond que les salariés EDF sont intervenus en 3x8 pour le nettoyage d'échangeurs.

Pour la partie appui à l'évacuation des algues dans les tambours, des équipes EDF ont été mobilisées en 3x8 dans un premier temps, puis la prestation a été confiée à un partenaire présent sur site, la PGAC qui prend en charge les enjeux logistiques.

Des opérations ont été prise en charge dès le départ pas des partenaires industriels pour le dragage ou les plongeurs.

Monsieur le Directeur souligne que les salariés de la Centrale se sont mobilisés avec un très grand professionnalisme et un esprit de solidarité exemplaire, permettant la mise en place de l'ensemble des équipes en 3x8 sans aucune difficulté. Cette organisation a nécessité un dépassement de fonction, rendu possible grâce à un volontariat remarquable. Tous ont répondu présent : des membres de l'équipe de direction ont également participé, dans l'attente de la prise de relais par des entreprises extérieures.

Madame Albane Fontaine reprend la question de la communication et affirme que l'ASNR avait bien été informée de l'arrivée massive d'algues dans la Loire dès le 26 août. En revanche, l'ASNR a formulé, dans la lettre de suite, une demande spécifique relative aux modalités de communication.

Lors de sa présentation, Madame Fontaine a indiqué à deux reprises qu'il y avait eu des baisses de débit de la source froide. Ces baisses ont entraîné le déclenchement d'une alarme ainsi que l'application de procédures particulières d'EDF. Dans un premier cas, l'ASNR a été informée immédiatement ; dans le second, la situation a été identifiée après.

La demande formulée dans la lettre de suite visait à clarifier les conditions d'information en temps réel concernant l'application de ces consignes, clarification qui a depuis été faite.

Monsieur Daniel Bigot s'adresse à la Présidente, et lui rappelle qu'elle était concernée sur sa question du retard de l'information.

Madame la Présidente répond qu'elle n'a rien ajouté sur les propos qu'elle a tenu tout à l'heure. Elle savait que les procédures étaient en cours et qu'il y a des procédures spécifiques qui sont liées à l'organisation de la CLI. La CLI transmet ce qu'elle reçoit par écrit depuis toujours, il en est ainsi.

Monsieur Marcel Guinel de l'ASPIE, explique qu'il connaît le site de Chinon A depuis très longtemps et qu'il a déjà connu ce problème sur la tranche A1.

À l'époque, il n'existait pas de structure de traitement : le système reposait essentiellement sur des solutions de « débrouille ».

Il met aujourd'hui en garde la Centrale face à ce phénomène d'algues, qui risque de se développer fortement dans les années à venir, en raison du dérèglement climatique. Il s'interroge d'ailleurs sur le fait qu'à Chinon ce problème ne se manifeste plus qu'à Saint Laurent.

Cela pourrait s'expliquer par la distance sur la Loire et par des rejets causés par les exploitants agricoles.

Madame Albane Fontaine répond que l'impact des algues sur les différentes Centrales sur la Loire est très lié à la géométrie et à la configuration des sources froides qui sont très différentes d'une Centrale à l'autre. Une grande partie est liée à cette géométrie et à la disposition qui est différente.

Monsieur le Directeur confirme qu'ayant été directeur de Saint-Laurent-des-Eaux que les ouvrages n'ont absolument rien à voir, les enjeux et les points de surveillance spécifiques ne sont pas les mêmes. Des épisodes de forte intensité ont été observés, souvent après de fortes pluies. Sans prétendre à une analyse scientifique, une hypothèse évoquée concerne le déversement des bras morts de la région de Langeais.

En été, les algues prolifèrent particulièrement dans ces bras morts de la Loire, et lors des épisodes pluvieux, ceux-ci se déversent brusquement dans le fleuve, un peu comme un effet de chasse d'eau. Cela

pourrait contribuer à une densité d'algues plus élevée. Cette hypothèse a été avancée par certains élus locaux, consultés pour mieux comprendre le phénomène, qu'ils jugent inédit. L'objectif principal reste de bien comprendre l'origine et le caractère récurrent de ce phénomène.

Monsieur Dominique Boutin de la SEPANT, intervient

« Il y a quand même des tas de choses qui ne vont pas, vous m'excuserez de le dire comme ça. Vous affichez, c'est vous qui l'écrivez : aucun impact sûreté alors que dans le rapport de la lettre de suivi de l'ASNR, tout le monde peut aller voir ça vaut le coup d'aller lire cette lettre de suivi. Il est marqué : événement significatif avec impact sûreté non négligeable. Alors il va falloir accorder vos violons, il y a quelque chose qui ne va pas. Quand on perd 1500 m3 heure en 30 mn, on ne peut pas dire que c'est rien du tout. La sûreté on sait ce que c'est, perdre une source froide à 1500 m3 heure en 30mn, il y a quelque chose qui ne va pas. Vous ne pouvez pas dire que c'est un petit événement comme ça. Ce n'est pas un incident, c'est un véritable événement. Vous le classez en 0, ça peut peut-être se discuter. On reverra par la suite.

Monsieur le Directeur demande s'il peut répondre sur ce point mais Monsieur Boutin enchaîne son propos.

La deuxième chose qui ne va pas du tout et j'invite tous les membres de la CLI à aller voir cette lettre de suivi. On n'en parle pas..

On vous dit les tambours ne sont pas conformes, vous allez dans la lettre de suivi, les joins des tambours ne sont pas conformes et vous n'en parlez pas. Vous n'avouez pas les choses donc vous n'informez pas sérieusement. Et l'information, la lettre de suivi et c'est très intéressant de le dire et j'en profite pour remercier la Nouvelle République qui est la seule qui a fait une information grand public sur cette affaire parce que je lui ai donné le document.

Ce n'est pas normal, ça va pas du tout, je crois qu'il y a un vrai problème à la fois de concept et de transparence.

La loi sur la transparence ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est sous le régime de Monsieur Sarkozy. Vous devez et c'est écrit dans la lettre de suivi que vous devez informer tout le monde. Je vous assure que ce n'est pas possible.

Ensuite pour cette histoire d'algues, etc., ça fait des années, excusez-moi, je suis dans l'environnement, ça fait des années qu'on vous dit qu'il y aura un problème avec la jussie, on n'en parle pas on fait comme si ça n'existait pas, ça sera le même problème.

Un jour vous aurez un gros paquet de jussie qui va arriver et ça sera exactement le même problème.

Ensuite, en termes de communication, à Gravelines tout la France, le monde entier était au courant très rapidement des histoires de méduses. Ici, on ne dit rien.

Vous avez un vrai problème de fonctionnement qui n'est pas acceptable. »

La Présidente intervient et fait remarquer à Monsieur Boutin que l'assemblée a parfaitement entendu ses observations. Elle lui demande de bien vouloir adopter un ton courtois et respectueux lors des interventions.

Monsieur le Directeur prend la parole et répond aux 4 points. D'abord, l'impact de sûreté réel significatif.

EDF déclare des ESS sur une fréquence d'une quarantaine par an pour un site comme Chinon. Lorsque le nombre d'événements significatifs déclarés diminue, les standards d'exigence sont réévalués à la

hausse. Ainsi le niveau d'exigence pour continuer de déclarer est renforcé. Des analyses approfondies permettent de progresser.

On les qualifie d'événements significatifs de sûreté car on estime que la réalisation d'analyses approfondies constitue un levier d'amélioration de la sûreté.

Pour autant, à chaque ESS, il apparaît des analyses sur les conséquences réelles sur la sûreté. Dans ce cas, depuis le début de l'année à Chinon, il n'y a pas de conséquence réelle sur la sûreté.

Si on regarde tous les paramètres associés à la sûreté, les débits ont chuté pendant un temps sur une voie.

Les vrais paramètres associés à la sûreté du réacteur, par exemple, la température de la piscine combustible, les températures de refroidissement du réacteur n'ont pas du tout bougé pendant cette période.

Monsieur le Directeur souligne que les épisodes survenus à Gravelines et Chinon ne sont pas comparables. L'épisode d'invasion des méduses à Gravelines a nécessité l'arrêt de la production des réacteurs. Il y a donc une grande différence avec Chinon qui n'a pas perdu 1 MW, ce n'est pas de même nature.

Pour autant le CNPE de Chinon a communiqué régulièrement sur ses événements significatifs de niveau 0 qui sont publiés sur le site internet. La loi oblige à communiquer sur les niveaux 1, le choix a été fait de communiquer de façon transparente sur les événements 0.

La communication avec l'ASNR s'est faite de manière régulière du début jusqu'à la fin.

Par contre sur le deuxième week-end, à la suite d'une perte de débit survenue le samedi après-midi, le CNPE a envoyé un mail d'information le dimanche matin qui n'a pas été suffisamment explicite pour l'ASNR sur la situation, comme elle l'a signalé.

Monsieur le Directeur demande à l'assemblée si elle a une estimation du nombre de demandes de ce type enregistrées entre janvier 2024 et la date de l'article mentionnant la demande de l'ASNR. Il précise qu'au total, 287 demandes ont été recensées.

Sur les sujets à enjeux, l'ASNR envoie au CNPE des demandes de type 1, et à cette même période le CNPE en a reçu 17 pour un délai de réponse sur 15 jours.

Revenant à la jussie, **Monsieur Jean-Marc Hoerth** précise que les algues vues cet été sont filamenteuses et très fines et passent dans les dégrilleurs. Ce n'est pas le cas de la jussie qui entrerait par les canaux d'aménée mais serait stoppée par les dégrilleurs pour les retrouver dans les bennes déchets.

Monsieur Jean-Pierre Plat du collège syndicat, fait remarquer que cet événement imprévu a bien été géré par l'organisation mise en place par l'exploitant et par la mobilisation du personnel. C'est un événement qui peut se reproduire car nous savons que l'évolution climatique d'aujourd'hui peut provoquer la baisse du débit ou un manque d'eau voire une montée en température.

Nous savons que ces événements entraînent une détérioration d'un écosystème et peut aussi amener d'autres phénomènes.

Monsieur Plat suppose qu'une entité au niveau national doit réfléchir et étudier ces problèmes et souhaiterait que l'ANCCLI ou la CLI obtiennent les résultats de ces études.

Madame la Présidente signale que ce sujet a fait l'objet de tous les débats qui se sont tenus au niveau de la conférence des CLI, le 9 décembre dernier.

Monsieur Philippe Gardelle rappelle les questions qu'il a précédemment posées et qui, selon lui, sont restées sans réponse, à savoir : de quelles données dispose Chinon du phénomène de piégeage et existe-t-il un suivi réglementaire ?

Monsieur le Directeur et Monsieur Hoerth indiquent que les réponses ont été données : il n'existe aucune obligation réglementaire et pas de suivi.

Monsieur Dominique Boutin intervient :

*« Excusez-moi de revenir sur la parole
Vous avez dit que ça n'a aucun impact. L'ASNR dit qu'il y a un impact non négligeable, donc il va falloir accorder vos vocabulaires pour qu'on y comprenne, nous citoyens, quelque chose.*

*2^{ème} chose franchement j'invite tous les membres de CLI à aller voir la lettre de suivi du 26 septembre.
C'est sur le site vous pouvez le lire directement comme ça, vous aurez les informations qui ne seront pas traduites par mon vocabulaire qui peut-être n'est pas adapté mais vous allez voir qu'il y a une succession de problèmes qui ne sont toujours pas réglés et dont on ne parle pas. Et en termes de communication, vous avez fait la lettre contact du mois d'octobre que j'ai lue. Il n'y a pas une virgule sur cet événement alors que ça intéresse toute la population indépendamment d'ailleurs du problème nucléaire. Le développement des algues ça peut aussi intéresser les pêcheurs, plein de monde, vous n'en parlez pas au mois d'octobre.*

C'est toujours par omission, il faut aller chercher les choses pour avoir de l'information. A la CLI on est chargé de transmettre de l'information et je tiens à répéter que tous les membres de CLI sont amenés à faire de l'information. Puisqu'il n'y a pas moyen d'avoir quelque chose de transparent. La loi de 2005 est bafouée en permanence. Ça commence vraiment à me poser problème ».

Madame Albane Fontaine précise que toutes les lettres de suite d'inspection sont publiques et disponibles sur le site internet de l'ASNR qui ensuite analyse les réponses d'EDF.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'impact réel sur la sûreté. Cependant, il s'agit d'un événement atypique, c'est pourquoi EDF l'a déclaré comme un événement significatif pour la sûreté, au niveau 0. Dans ce cadre, un compte rendu d'événement sera transmis afin d'analyser les causes et de définir les actions à mettre en place. Ces actions pourront être contrôlées par l'ASNR, et le sujet sera suivi de près.

Point 5 de l'ordre du jour : la CLI

L'Enquête publique du 4^{ème} réexamen du réacteur n°1 du CNPE de Chinon

Comme annoncé lors de la plénière du 24 avril, Madame la Présidente rappelle qu'un Groupe de Travail représentant les collègues de la CLI a été constitué afin de rédiger un avis consultatif qui doit être remis en Préfecture après la tenue de cette plénière.

Elle remercie Dominique Boutin, Jacques Nourry, Bruno Granitais et Jean-Pierre Fischer pour le travail qu'ils y ont consacré.

Monsieur Jean-Pierre Fischer, membre du collège des experts, intervient dans le cadre de l'enquête publique faisant suite à la visite décennale de Chinon B1. Il précise que cette démarche s'inscrit dans un

cadre réglementaire qui impose la tenue d'une enquête publique et, parallèlement, la sollicitation d'un avis consultatif de la CLI sur l'aptitude à la poursuite de l'exploitation de la tranche 1 de Chinon B1.

Le contexte de la visite décennale, et en particulier de la 4^{ème} visite décennale, constitue une étape majeure visant à démontrer la capacité de l'installation à poursuivre son exploitation pour les dix années à venir. Cette démarche conduit notamment à une autorisation délivrée par l'ASNR pour la poursuite de l'exploitation. Il est rappelé que, pour EDF, les premières études relatives à cette 4^{ème} visite décennale ont été engagées dans le prolongement de l'accident de Fukushima, dès 2014, avec une première application lors de la 4^{ème} visite décennale de Tricastin en 2019, soit environ cinq ans avant le début des premiers travaux.

La CLI est donc sollicitée pour rendre un avis et a reçu à cet effet un dossier d'environ 650 pages, comprenant près de 1 200 modifications, dont 280 concernent le « noyau dur ». Ces dispositions ont été proposées par EDF et validées par l'ASNR à la suite des études menées entre 2012 et 2014. Un échéancier de mise en œuvre a été établi par EDF et présenté en CLI. Certaines modifications ont été réalisées dans des délais relativement courts, tandis que d'autres s'inscrivent dans une programmation qui se poursuit encore aujourd'hui.

Parmi les réalisations déjà soldées figurent notamment les diesels d'ultime secours, qui sont désormais opérationnels sur le site de Chinon et facilement identifiables.

La visite décennale répond à des attentes à la fois de l'exploitant et de l'ASNR. Ces attentes sont au nombre de trois principales :

- la mise en œuvre des prescriptions issues des études complémentaires de sûreté post-Fukushima ;
- le maintien de la conformité des installations par rapport aux référentiels en vigueur ;
- l'amélioration globale du niveau de sûreté, objectif partagé par l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de cette 4^{ème} visite décennale.

Monsieur Fischer expose ensuite les objectifs de la 4^{ème} V D : 4 volets ont été visés.

- Accident avec fusion du cœur l'objectif est de limiter autant que possible les impacts sur la population et l'environnement ;
- Accident sans fusion du cœur. Rien ne sort de l'installation ;
- Prise en compte de l'évolution des conditions météorologiques ou climatiques. Les conditions de fonctionnement prises en compte sont des conditions plus sévères concernant les températures, les vitesses de vent etc...
- Maintien du refroidissement du combustible dans les piscines de désactivation du combustible.

Concernant les attentes, le Groupe de Travail constate que, parmi les 1 300 modifications mentionnées, certaines ont été entièrement soldées au cours de la visite décennale, ce dont il prend acte.

En revanche, d'autres modifications ne le sont que partiellement. Elles devraient être finalisées soit dans les mois suivant l'arrêt, tranche en marche, soit lors des arrêts programmés en 2026, voire en 2027. Le groupe de travail comprend par ailleurs qu'une date butoir est fixée à 2029.

Dans ce contexte, il souhaite la mise en place d'un échéancier précis permettant d'identifier, pour chaque modification, l'échéance à laquelle elle sera soldée et opérationnelle. Il estime que cela ne pose pas de difficulté particulière pour le CNPE, dans la mesure où celui-ci a l'obligation de suivre et de programmer, dans les mois à venir, les interventions à réaliser en arrêt de tranche ou tranche en marche.

S'agissant des points de vigilance, le GT souligne en premier lieu les problématiques liées à la source froide. L'ensablement, phénomène récurrent sur la Loire, ainsi que le développement de micro-organismes, végétaux ou animaux, constituent des enjeux déjà observés. Avec les évolutions climatiques, notamment l'augmentation des températures et d'éventuelles modifications des conditions physico-chimiques, ces phénomènes sont susceptibles de s'amplifier. Le GT estime qu'il est essentiel de les prendre en compte et de les anticiper, afin d'éviter des difficultés tant en matière de disponibilité de l'exploitation que de sûreté.

Un autre point jugé insuffisamment abordé dans le dossier soumis à enquête concerne les facteurs sociaux, organisationnels et humains. Le GT attire l'attention sur les conditions de travail, l'organisation du travail et l'impact sur le mental des salariés, qu'il s'agisse des exploitants ou des intervenants chargés de mettre en œuvre les modifications.

Lors des arrêts, plusieurs milliers de salariés sont mobilisés. Les modifications des matériels, des procédures, des consignes d'exploitation et de maintenance soulèvent donc la question de la formation et de l'appropriation de ces évolutions par les personnels. À cet égard, le GT note que si le référentiel B1 est mis à jour, ce n'est pas encore le cas pour B2, et que B3 et B4 le seront plus tard. Il considère que cet aspect mérite d'être davantage intégré et explicité, le traitement de ce volet apparaissant limité dans le dossier examiné.

Monsieur Fischer indique que le GT se déclare toutefois satisfait de la mise en place du Noyau Dur, c'est-à-dire des dispositifs d'ultime secours garantissant, en toute circonstance, la disponibilité d'une source électrique et d'une source en eau nécessaires au refroidissement du réacteur, y compris en cas d'accident et dans l'hypothèse improbable où tous les autres dispositifs seraient inopérants.

En conclusion, le Groupe de Travail réitère sa demande de mise en place d'un échancier pour le solde des interventions à venir et souhaite maintenir des points de vigilance, ce qui implique une information continue de la part du CNPE sur les problématiques liées aux sources froides ainsi que sur les dispositions prises ou envisagées pour les prochains arrêts, notamment les visites décennales B2, B3 et B4.

Il exprime sa satisfaction quant à la mise en œuvre du noyau dur, qui contribue à renforcer la confiance de la population dans les moyens déployés par le CNPE de Chinon pour la protection de l'environnement et des populations. Enfin, malgré les échanges intervenus au cours de l'instruction du dossier et les réponses déjà apportées par le CNPE, le GT indique que certains points restent à formaliser.

Madame la Présidente renouvelle ses remerciements au Groupe de Travail qui a fait un travail conséquent et remarquable. Elle remercie également les consensus qui ont été trouvés au sein de ce groupe de travail quant au point de vigilance et surtout à la rédaction de l'avis consultatif.

Monsieur Dominique Boutin remercie la Présidente d'avoir mis en place ce Groupe de Travail et fait remarquer que c'est une très bonne idée d'inviter les membres de la CLI à participer à ces travaux. Une initiative déjà mise en place précédemment sur d'autres sujets.

Puis, il continue sur des observations :

« J'ai lu les 650 pages, je peux vous assurer qu'il y a vraiment des tas de choses à dire, alors petite nuance Jean-Pierre quand même, dans le groupe de travail on n'a pas donné un avis favorable à la poursuite. C'est une petite nuance mais c'est important alors j'allais dire c'est une question aussi de fond à la CLI la loi de

2005 qui définit les CLI et l'ANCCLI, on n'a pas d'avis à donner, on n'a pas d'avis politique de choix, voilà le choix appartient à l'ASNR.

La décision ne nous appartient pas. Participer à la décision me paraît assez délicat, enfin je n'ai pas envie du tout d'assumer cette chose-là.

D'abord parce qu'il y a plein de choses qui ne vont pas, on en reparlera. On en avait parlé dans le groupe de travail, il y a plus de 200 chantiers à faire dans les 4 ans ou 5 ans qui viennent. Alors on veut bien prendre acte qu'EDF s'engage à les faire ok, on peut prendre acte ce qu'on avait écrit mais comme tu l'as très bien dit Jean-Pierre, c'est avec qui on va faire ce chantier. Il y a une page sur les facteurs sociaux organisationnels et humains alors qu'il y a 200 chantiers à prévoir, qu'il y a plusieurs chantiers rien que sur le noyau dur il y a 15 chantiers qui auraient dû être achevés en 2021 et qui ne sont toujours pas faits et puis moi l'inquiétude que j'ai c'est avec quels moyens parce que Monsieur le Président Fontana, le 13 novembre dernier a dit qu'il allait réduire drastiquement les crédits de fonctionnement.

Alors les engagements, ici on peut peut-être faire confiance c'est pas mon souci c'est que on dit des choses, on s'engage mais elles seront pas faites relisez, encore la lettre de suivi de l'ASNR du 26 septembre.

Il y a un engagement qui avait été pris en mai de devoir faire des chantiers dans les deux mois en septembre, C'est toujours pas fait.

Alors ensuite sur la forme, il faudrait que EDF, ça n'a pas été rédigé localement.

Ce document il a été fait par un rédacteur etc qui ne connaît pas, si bien qu'il va nous parler du niveau de la mer, il va nous parler du budget, il va nous parler de plein de choses. C'est des copiés-collés à tel point qu'il y a des trucs très très rigolos.

Déjà des fois c'est presque marrant, en disant des travaux d'études seront finalisés en 2024, vous voyez que c'est vraiment le copié-collé. C'est un truc qui existe depuis 2023 ou 2022 puis on prend le truc et on le recolle dedans, c'est pas très sérieux quand même. Vraiment sur la forme du document, soi-disant c'est un document grand public pour que tout le monde puisse s'exprimer et bien toute la partie pédagogique qui est plutôt bien faite d'ailleurs, elle arrive dans le dossier 3 bis, c'est-à-dire presque à la fin du rapport alors que si on veut vraiment demander au public son avis il faut mettre la pédagogie au début.

Donc, c'est plein de choses comme ça, je vous assure que sur la forme EDF pourrait faire beaucoup d'efforts et puis ça serait aussi de supprimer quelques mensonges redondants depuis des années, ça commence à bien faire.

Je ne rentre pas dans tous les détails mais le plus significatif, c'est de dire que les 3 barrières sont étanches alors que l'ASNR pourra nous prouver qu'il n'y a pas d'étanchéité réelle, il y a des mesures de débit de fuite qui sont faites et qui montrent qu'il y a bien des fuites. Comme on retrouve un certain nombre d'éléments à l'extérieur c'est bien que les choses ne sont pas étanches. Qu'EDF dise on travaille sur l'étanchéité au mieux des possibilités etc. ça serait bien mais pas de dire au grand public, c'est étanche. Ce n'est pas étanche voilà.

Et puis alors là c'est la petite boutade, je ne lance pas obligatoirement le débat, mais c'est extrêmement pénible de continuer, EDF, ils ont planté notre Président de la République une fois en disant que c'est un décarboner, 4 grammes par kilowattheure c'est lamentable, l'ADEME c'est 66, Légifrance 112, la banque Lazard qui est la banque qui commercialise les échanges carbone c'est 140, donc il faudrait arrêter avec ces mensonges-là, qui vraiment c'est du mensonge, voilà ».

Madame la Présidente indique que son point de vue a été entendu et répond, avant de poursuivre, à une personne de l'assemblée : « Oui, l'avis est rédigé. »

Monsieur Marcel Guinel, de l'ASPIE attire l'attention sur un point du rapport qu'il juge extrêmement préoccupant pour l'avenir : les conditions de travail des sous-traitants à Chinon. La situation est, selon lui, saturée.

Cette surcharge a des conséquences directes sur leurs conditions de vie : difficultés à se nourrir sur place, à se loger, et plus largement à trouver un équilibre personnel. Même si les observations sont

entendues, il insiste sur le fait qu'une ligne du rapport, évoquée trop rapidement, est pourtant essentielle.

D'un point de vue humain, l'insatisfaction dans la vie personnelle des sous-traitants aura inévitablement des répercussions sur la qualité et la sécurité de leur travail, jusqu'au risque d'incident ou d'accident, on se tape sur les doigts, par exemple.

La parole est donnée à **Monsieur Philippe Gardelle** du groupe Sortir du nucléaire Touraine et s'adresse à la Présidente : vous venez de dire Madame la Présidente que la CLI avait déjà rédigé son avis.

Est-ce que c'est l'avis de la CLI ou du Groupe de Travail de la CLI ?

La Présidente répond : c'est l'avis de la CLI, enfin le groupe de travail qui représente les membres de la CLI.

Monsieur Gardelle : donc ça veut dire que nous ici aujourd'hui en CLI, on ne va pas donner un avis sur la poursuite d'exploitation de B1.

La Présidente : est-ce que vous avez lu le rapport complet ? parce que si nous avons justement créé ce groupe de travail c'est pour qu'il y ait quatre personnes qui fassent ce travail de pouvoir et le lire et faire des observations et comme l'a précisé monsieur Boutin effectivement il y a plusieurs points de vigilance qui ont été soulevés et il vient d'en évoquer quelques exemple et il a fallu trouver des consensus bien sûr autour de cet avis mais je le répète cet avis n'est que consultatif au niveau de la CLI

Monsieur Gardelle : oui, il n'y a pas que celui-là qui est consultatif très bien merci

Monsieur Jean-Claude Renoux de l'ASPIE intervient pour dire qu'il ne participe plus aux Groupes de Travail parce que le groupe prend une décision au nom de la CLI et qu'ensuite il n'y a rien à dire en CLI.

La Présidente reprend aussitôt Monsieur Renoux et rappelle que Madame Christine Mercier l'attachée de mission n'a eu de cesse d'envoyer des mails pour que les gens intègrent le groupe de démantèlement.

Monsieur Renoux répond qu'il l'a bien constaté. Il souhaitait seulement dire qu'il ne voulait plus y participer car selon lui un groupe de travail est fait pour éclairer les membres de la CLI et non pour les représenter.

Ayant lui-même participé à ce type de groupes, Monsieur Renoux souligne que, même lorsqu'un travail sérieux est mené et que plusieurs réunions ont lieu, l'objectif principal reste de dégrossir les dossiers afin d'en faire une synthèse destinée à éclairer les membres qui n'ont pas la possibilité de tout lire. En revanche, un groupe de travail n'a pas vocation à se prononcer au nom de l'ensemble des membres.

Par ailleurs, Monsieur Renoux souligne que dans ce dossier, il est fait état de modifications proposées par EDF et acceptées par l'ASNR, sans que l'on sache clairement si ces modifications ont été effectivement réalisées ni dans quels délais elles le seront. Certaines actions prévues n'ont d'ailleurs pas encore été mises en œuvre.

Ce manque de précision ne permet pas de distinguer clairement ce qui est réalisé de ce qui reste à faire, ce qui pose difficulté. Monsieur Renoux annonce que ce point a d'ailleurs été mentionné dans sa contribution.

Monsieur Jean-Pierre Fischer répond que c'est précisément pour cette raison que le Groupe de Travail souhaite disposer d'un échéancier. Un certain nombre de modifications ont déjà été réalisées, et cela est clairement indiqué dans le dossier.

En revanche, pour celles qui sont partiellement soldées ou pas encore engagées, notamment celles relevant du lot B, le Groupe de Travail souhaite savoir si leur mise en œuvre est prévue en 2026, en 2027, ou si elle sera réalisée de manière progressive, tranche par tranche, en marche.

L'objectif est d'obtenir un échéancier précis de clôture des interventions afin de disposer d'une vision claire de l'avancement des actions.

Monsieur Jacques Nourry, membre élu de Beaumont-en-Véron, intervient tout d'abord sur la question de l'hébergement des prestataires et indique que cette problématique constitue une préoccupation quotidienne pour les élus locaux à proximité de la Centrale.

Il précise que les collectivités travaillent principalement avec des acteurs tels que Touraine habitat ou Val Touraine Habitat, en cherchant à développer des projets dont la durée reste la plus courte possible. Toutefois, malgré cette volonté, les constructions n'avancent pas toujours aussi rapidement que souhaité. Des difficultés subsistent, notamment en matière de permis de construire et de financement.

En second temps, Monsieur Nourry aborde la question de la gestion des modifications. Il rappelle que dans les années 2000 à Chinon, lors de la mise en place des lots 93, environ 120 modifications avaient été programmées. Celles-ci devaient être réalisées pendant les arrêts de tranche et ont effectivement toutes été mises en œuvre et correctement gérées.

Il estime qu'il existe à ce titre un retour d'expérience significatif concernant le suivi des modifications. Or, dans le dossier actuel, le suivi des modifications dans le temps apparaît peu lisible, les échéanciers présentés restant très généraux. Il pense qu'EDF pourra répondre sans difficultés.

Enfin, Monsieur Nourry souhaite rappeler que certaines modifications d'ampleur ont déjà été réalisées, notamment la récupération du corium en fond des réacteurs, qui constitue une évolution majeure.

Du point de vue de la population, la mise en place de ces dispositifs est de nature à rassurer, car elle témoigne d'avancées concrètes en matière de sûreté. A ce jour, il estime que cet objectif pourra être atteint à terme.

Point 6 de l'ordre du jour : la CLI

Par Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI

Retour sur Newcleo

Madame la Présidente présente une information émanant du conseil départemental d'Indre-Loire qui n'appelle pas de commentaire.

Il s'agit du dossier Newcleo. Le Conseil départemental d'Indre-Loire a été sollicité pour une demande d'entretien en premier lieu par l'agence Sennse qui est mandatée par Newcleo et en second lieu par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Madame la Présidente du Conseil Départemental ainsi que Madame la Présidente de la CLI les ont reçus respectivement les 7 et 18 novembre.

Ces entretiens avaient pour objectif pour Sennse de prendre contact avec les acteurs locaux et pour la CNDP de préparer l'organisation d'un débat public.

La Présidente du Conseil départemental, au nom des élus de l'assemblée départementale, n'a pas pris position sur ce projet Newcleo estimant ne pas disposer d'informations suffisantes.

La Présidente de CLI a précisé que ses fonctions et le périmètre juridique qui y est afférent impose une stricte neutralité concernant la question relative à Newcleo.

La Présidente précise que, lorsqu'elle évoque le périmètre juridique de ses fonctions, elle fait référence à sa qualité de Présidente de CLI au sein du CNPE de Chinon.

Elle indique par ailleurs que le débat public se tiendra après la période de réserve liée aux prochaines élections municipales.

À la suite des observations formulées par la Présidente du Département et par elle-même en tant que Présidente de la CLI, Newcleo a sollicité un rendez-vous. La société sera reçue le 19 décembre.

Elle annonce que des informations complémentaires seront probablement rapportés lors de la prochaine commission plénière.

La Présidente évoque des échanges de mails, notamment avec Monsieur Daniel Bigot. Son mail concernait la tenue d'une conférence au sujet de l'installation de Newcleo et demandait à la CLI la possibilité de communiquer sur l'événement. La Présidente a donc répondu que la CLI ne peut pas envoyer de mail d'invitation pour une conférence publique qui ne concerne pas les sujets du CNPE de Chinon.

Ensuite, la Présidente évoque un mail de Monsieur Busson et lui demande s'il le permet de faire part de cet échange.

Nous sommes tout à fait conscients que la CLI n'est à ce jour pas officiellement concernée par ce projet que nous venons de citer mais il nous semble important que ces membres soient le plus précocement possible informés de ces tenants et des aboutissants.

La Présidente précise que c'est l'élément phare qu'elle a retenu de l'échange et lit sa réponse devant tous les membres de la CLI :

Nous avons bien pris connaissance de votre mail nous vous remercions pour l'information. Nous nous permettons toutefois de rappeler également que la CLI du CNPE de Chinon est tenue à une stricte neutralité concernant ce sujet, donc de Newcleo, et à ce titre elle ne pourra pas être représentée lors de la réunion d'information qui a été organisée par votre collectif. Aucun membre de la CLI ne pourra s'exprimer au nom de la CLI sur cette question. En revanche, chacun reste libre de s'exprimer à titre personnel ou dans le cadre de son mandat associatif sur ce sujet.

Newsletter de la CLI

La mise en place d'une newsletter permettra d'identifier une synthèse des principales actions menées par la CLI.

Si certains membres souhaitent intervenir sur un sujet, ils peuvent bien entendu en faire la proposition à Madame Mercier, afin de travailler ensemble.

Réalisation de kits pour les collégiens

Madame la Présidente demande à Madame Christine Mercier, chargée de mission de de CLI, de présenter le projet.

Cette année, des opérations de communication ont été menées grâce à la subvention attribuée par l'ASNR. Sans ce soutien, ces actions n'auraient pas été possibles.

Un petit kit a été réalisé pour la communication, comprenant :

- un sac à dos en toile aux couleurs de la CLI,
- un crayon,
- la brochure réalisée par la préfecture sur les gestes et réflexes à adopter en cas d'alerte,
- une carte postale créée par l'ANCCLI, ainsi qu'une carte postale interne produite par le Conseil départemental destinée aux collégiens.

La carte postale destinée aux collégiens rappelle, de manière simple, les actions à effectuer en cas d'alerte, et comporte au dos un QR code renvoyant à une vidéo réalisée par l'ANCLI sur l'usage des comprimés d'iode.

Madame Christine Mercier explique que ce kit sera distribué en 2026 aux 3 collèges de Chinon et d'Avoine. Dans un second temps, il pourra éventuellement être élargi à d'autres établissements.

L'objectif est d'informer les jeunes et de les initier, de manière ludique, à la culture du risque nucléaire.

37^{ème} conférence des CLI

La Présidente informe qu'elle a participé à la conférence des CLI qui s'est tenue le 9 décembre dernier. Un compte rendu de cette conférence sera rédigé par l'ANCCLI et transféré aux membres dès sa réception.

Elle précise que, hormis les différentes expériences partagées par les différentes CLI, auxquelles elle-même a contribué pour présenter les actions de la CLI de Chinon, les discussions se sont principalement concentrées sur les enjeux climatiques. Il a été souligné que ces enjeux nécessitent à la fois une prise de conscience et un travail de fond, qui sera mené par les groupes de travail de l'ANCCLI.

La Présidente mentionne également, comme annoncé par Monsieur Delalonde, Président de l'ANCCLI, que la prochaine rencontre inter-CLI du bassin de la Loire se tiendra à Chinon en 2026.

La date précise de la rencontre sera fixée prochainement, et le travail sur les ateliers proposés débutera dès fin mars. L'ANCCLI conservera la coordination globale de l'événement et sera force de proposition pour les intervenants.

Correspondant environnement pour l'ASNR

Madame la Présidente laisse la parole à Madame Albane Fontaine qui explique que l'ASNR a souhaité mettre en place un réseau de correspondants environnement au sein de chaque CLI.

Une animation sera organisée au niveau national, notamment à travers des journées dédiées, avec un événement annuel.

En 2026, cet événement se tiendra le 3 février à Montrouge. Il sera coorganisé par l'ASNR et l'ANCCLI et portera sur le thème de la connaissance et de la surveillance radiologique de l'environnement, ainsi que sur les modalités de contribution des CLI à cette surveillance.

La Présidente demande aux différents collèges de se concerter afin de désigner un correspondant environnement au niveau national.

Questions diverses

Monsieur Jean-Claude Renoux de l'ASPIE aborde le sujet de l'arrêt B1 du 5 juin.

Il y a eu deux arrêts en juin et en octobre, qui selon lui, ne sont pas des arrêts. Monsieur Renoux affirme que c'est une erreur de la communication d'EDF qui a parlé d'arrêt alors qu'il s'agissait d'une déconnexion pour désencombrer le réseau qui était surchargé. C'est-à-dire que la centrale B1 est devenue variable d'ajustement pour faire de la place sur le réseau qui avait trop d'électricité. Il précise qu'il a envoyé une compilation des informations à la Présidente de la CLI.

Monsieur Renoux indique que cela pourrait également présenter un intérêt afin de savoir si ces situations ont un impact sur la corrosion sous contrainte, notamment en raison des variations de température. Il souligne également que ces variations entraînent des rejets et que l'ensemble de ces phénomènes est lié. Il conclut en indiquant qu'il serait utile de savoir ce qu'il en est.

Monsieur le Directeur du CNPE annonce qu'EDF avait bien prévu de répondre à la question et souhaite apporter une précision : une déconnexion c'est un arrêt de la production.

Il ajoute qu'on peut se déconnecter du réseau pour réaliser un arrêt de tranche dans le cadre du programme industriel qui a été présenté. On peut également se déconnecter du réseau de manière fortuite et très ponctuelle afin de traiter un problème technique spécifique, sans pour autant procéder à un arrêt de tranche.

Enfin, une déconnexion peut aussi intervenir pour des raisons d'équilibre entre l'offre et la demande, ce qui implique là encore un arrêt de la production.

Madame Nadine Thielin-Poiraud, cheffe de mission communication salue l'assemblée et présente un slide qui permet de récapituler l'ensemble des types d'arrêts.

Afin de rappeler les éléments de compréhension, elle revient sur le cycle de fonctionnement d'un réacteur. Celui-ci comporte une phase de production, mais également des phases de mise à l'arrêt.

Ces mises à l'arrêt peuvent correspondre à des arrêts programmés pour maintenance, avec différents types d'arrêts.

- Pour simple rechargement, qui est un arrêt de courte durée durant lequel une partie du combustible est rechargée et quelques opérations de maintenance et de vérification sont réalisées.

-Vient ensuite l'arrêt pour visite partielle, d'une durée plus longue. Là encore, une partie du combustible est remplacée et des opérations de maintenance et de vérification plus nombreuses sont effectuées.

-Enfin, la visite décennale correspond à un arrêt beaucoup plus long. Elle permet de recharger une partie du combustible, de réaliser des opérations de maintenance, de vérification, de modification, et de répondre aux exigences réglementaires liées au passage des dix ans de l'unité de production.

-il existe également des arrêts pour éco-combustible qui sont liés au cycle du combustible et visent à optimiser la gestion du combustible présent dans le réacteur. Des opérations de maintenance peuvent également être réalisées durant ces arrêts.

-Il est aussi possible d'arrêter une unité pour des raisons d'équilibre entre l'offre et la demande. Il s'agit alors le plus souvent d'arrêts de courte durée, permettant d'adapter la production d'EDF à la demande en électricité.

-Enfin, comme cela a été le cas récemment, des arrêts peuvent intervenir dans le cadre de l'îlotage. Il s'agit d'essais réglementaires périodiques : le réacteur est alors îloté du réseau électrique tout en étant maintenu en puissance, et il produit uniquement, via son alternateur, l'énergie électrique nécessaire à son fonctionnement. Trois essais ont été réalisés en décembre et un autre est envisagé prochainement sur la dernière unité de production.

Concernant la journée du 5 juin, deux communications ont été faites. Madame Thielin-Poiraud convient qu'elle s'est peut-être trompée dans la première réponse apportée à Monsieur Renoux : ce jour-là, l'unité de production n°1 avait été déconnectée pour un arrêt de courte durée, tandis que l'unité n°4, qui était à l'arrêt dans le cadre d'un arrêt programmé, avait été reconnectée au réseau.

Monsieur le Directeur précise que ce sont des arrêts planifiés, et qu'il y a également les arrêts fortuits pour intervenir sur un problème technique.

Puis, il fait remarquer que 2500 personnes sont présentes sur la centrale chaque jour et lorsqu'un arrêt intervient, l'ensemble des salariés sait précisément de quel type d'arrêt il s'agit.

La communication est donc systématiquement adaptée à la nature de l'arrêt.

Monsieur Renoux répond : « non, le premier message disait que la tranche avait été arrêtée et j'ai posé la question de savoir à quel type d'arrêt ça correspondait. Il m'a été répondu que c'était un arrêt pour simple rechargement à la suite de quoi, j'ai demandé, ça me paraissait bizarre qu'on arrête juste pour un simple rechargement alors qu'il y avait trop d'électricité sur le réseau ».

Je n'ai eu la bonne réponse que deux mois plus tard. La tranche a été déconnectée, elle était toujours à température, elle produisait 8% de son énergie c'est à dire qu'elle consommait aussi 8% de son combustible par 24 heures. Il y a un calcul qui m'a été fourni et ça veut dire que EDF a produit à perte, enfin a fait tourner sa centrale à perte parce qu'elle ne vendait rien mais le personnel est toujours là on a usé le combustible, on a provoqué des produits qu'on a dû balancer dans la Loire où toutes ces variations de régime ça produit des déchets.

Donc, c'est une réponse sur ces sujets-là, moi j'ai envoyé à la Présidente une compilation de mes messages copiés-collés donc moi je n'ai pas interprété j'ai juste fait copiés-collés avec les destinataires à chaque fois qui l'avaient reçu. J'espère que cette compilation sera envoyée à tout le monde à tous les membres de la CLI avec le compte rendu et moi ce que j'attendais c'était une réponse une communication plus honnête la communication a été mal honnête on a arrêté deux fois la tranche, non non vous m'avez dit que c'est un arrêt simple rechargement c'était faux ».

Madame Thielin-Poiraud répond que c'est ce qu'elle vient de dire. Tous les arrêts de toutes les unités de production sont communiqués et mis en ligne à chaque fois. Cette communication est également envoyée à la CLI.

Puis, elle indique que Monsieur Ravel-Sibillot a répondu au courrier en son absence. Il a en effet confirmé qu'il y a eu un amalgame entre B1 et B4, dans la mesure où une communication similaire avait

été réalisée ce jour-là. Quoi qu'il en soit, EDF a de nouveau transmis les éléments de compréhension concernant ces deux points.

Monsieur Renoux demande à revenir sur le slide précédent.

*Non « Quand vous dites, ce qui s'est passé, là vous dites la déconnexion du réseau de l'unité de production numéro 1. C'est pas ça, dans votre message vous avez dit mise à l'arrêt de B1 c'était pas marqué déconnexion c'était marqué arrêt et je m'excuse mais moi je suis un technicien il y en a beaucoup dans la salle.
Il y a une différence entre un arrêt de tranche et une déconnexion de la tranche c'est capital ».*

Monsieur Ravel-Sibillot Délégué développement durable territorial intervient et pense que Monsieur Renoux a très bien compris la réponse, on parle d'arrêt de la production.

Monsieur Renoux reprend : non, non, j'ai reçu la réponse deux mois plus tard.

Monsieur Ravel-Sibillot lui fait remarquer qu'il avait constaté qu'il y avait une incompréhension et tente d'expliquer.

Monsieur Renoux demande : incompréhension de la part de qui ? de moi ? non et affirme que lui avait très bien compris. C'est un arrêt de tranche, c'est pas une déconnexion.

Madame la Présidente demande à Monsieur Renoux de modérer ses propos.

Monsieur Ravel-Sibillot répond qu'il est d'accord avec lui. S'agissant d'arrêt de production, il explique qu'on peut arrêter le réacteur et le maintenir en puissance. Cela dépend de la durée, etc... Il dit avoir essayé de l'expliquer dans le courrier le plus simplement possible et qu'a priori Monsieur Renoux a été satisfait puisqu'il a répondu que cela répondait à ses questions.

La CLI était bien en copie, donc il n'y a aucun problème à ce niveau. La confusion vient uniquement de la sémantique entre un arrêt de production et un arrêt de tranche.

Un arrêt de production peut correspondre à une attente à chaud, c'est-à-dire que le réacteur reste dans un état sûr, similaire à un îlotage divergé, et reste conforme aux règles normales d'exploitation. Il ne s'agit donc pas d'une situation anormale, mais simplement d'une différence de terminologie.

Monsieur Ravel-Sibillot termine par : « J'ai essayé d'expliquer cela aussi clairement que possible pour éviter toute incompréhension ».

Monsieur Renoux reprend : « mais il n'y a pas incompréhension, de qui ? incompréhension de qui ? c'est vous qui n'avez pas bien compris, moi j'ai très bien compris, je fais la différence entre une déconnexion et un arrêt de tranche »

La Présidente ajoute : nous avons compris Monsieur Renoux. Y a-t-il une autre question ?

Autre question relevée par **Monsieur Gardelle** : les analyses de l'eau de la Loire.

Madame la Présidente annonce que le montant du devis du laboratoire de l'ACRO est trop élevé et qu'il est impossible aujourd'hui que le Conseil départemental le prenne en charge au vu de ses contraintes budgétaires.

Au regard des arbitrages budgétaires du Département, il est essentiel aujourd'hui de prendre le temps nécessaire pour mettre en place ce projet.

Pour mémoire, un groupe de travail s'est tenue en mars afin de définir les paramètres de ces analyses (lieux, types de commandes etc...) et d'envoyer ces demandes aux laboratoires ACRO et Inovalys. Ce dernier a confirmé qu'il ne pouvait effectuer ce type d'analyse.

L'ACRO a fourni un devis qui nécessitait trois sessions d'intervention les unes derrière les autres pour un montant de 17 000 euros. A ce jour, le budget de la CLI n'est pas en mesure de financer à cette étude.

Monsieur Philippe Gardelle souligne qu'il est très important de communiquer auprès du public et d'une manière très large sur les conséquences des rejets chimiques et radioactifs et des incidences sur l'environnement.

Il trouve regrettable que le Conseil départemental n'ait pas les moyens et se demande si d'autres partenaires de la CLI, comme l'ASNR ou le CNPE de Chinon pourrait abonder pour ce financement.

Madame la Présidente informe que tout est en œuvre pour trouver une solution sur cette question.

Madame Albane Fontaine revient sur la mise en place du réseau des correspondants environnement au sein des CLI. Ce réseau a précisément vocation à traiter, en partie, des questions de surveillance de l'environnement, à favoriser le partage d'expériences et à examiner des initiatives menées dans d'autres CLIS. Il bénéficiera par ailleurs d'un appui à la fois de l'ANCCLI et de l'ASNR.

Concernant les financements, **Monsieur Dominique Boutin** se questionne sur la possibilité de faire évoluer la CLI vers une forme associative. Cette évolution permettrait notamment de bénéficier de la taxe sur les INB, sans modifier en profondeur les missions actuellement exercées. Toutefois, la piste privilégiée demeure l'appui de l'ASNR, qui reste un partenaire constant, ainsi que celui de l'ANCCLI au niveau national. En revanche, il précise que la structure juridique et l'entité juridique de la CLI n'évolueraient pas : celle-ci demeurera rattachée au Conseil départemental, qui en conservera la présidence.

La Présidente répond qu'il s'agit d'arrêtés reposant sur une entité juridique définie de longue date. Elle estime qu'il appartient à la CLI d'explorer des pistes complémentaires de soutien. En réponse à la remarque de Monsieur Gardelle, elle précise que des recherches seront menées. Il est notamment prévu de recueillir le témoignage d'autre CLI. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà identifiées.

Monsieur Daniel Bigot intervient pour rappeler qu'il y a environ un an, il avait été évoqué qu'une étude avait été confiée au syndicat Loire-Bretagne sur la situation de la Loire, notamment en matière de réponse aux besoins en eau, en particulier industriels. Depuis, ce sujet n'a pas été réabordé, alors que la mise en place de groupes de travail avait été annoncée. Dans le contexte des échanges actuels sur la ressource en eau, il souhaite savoir où en est ce dossier.

La Présidente répond que la mise en place de ce travail est particulièrement longue, compte tenu du nombre de structures concernées. Elle rappelle par ailleurs que la période actuelle est une période de réserve, durant laquelle aucune action ne pourra être engagée avant le mois d'avril.

Puis, elle propose à **Monsieur Thierry Mispoulet, Directeur des Transitions écologique et énergétique au Conseil départemental** de prendre la parole sur ce sujet.

Il rappelle que l'étude HMUC sur le bassin de la Loire, initiative à laquelle le Conseil départemental sera partenaire, est en cours de mise en place. Cette étude, portant sur une portion importante du cours d'eau, fournira des éléments sur la capacité de la Loire à répondre aux différents besoins en eau (agricoles, industriels et d'eau potable).

Par ailleurs, le Conseil départemental s'implique dans l'élaboration du Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), dont il assurera le pilotage auprès des EPCI, et dans lequel la question des prélèvements constituera un enjeu central. Enfin, des échanges sont en cours avec les services de l'État en vue de la création d'un comité départemental de l'eau, élargi à l'ensemble de la gestion de la ressource. Ces travaux en sont à leurs débuts et intégreront l'ensemble des usages, y compris industriels, avec l'ensemble des partenaires concernés.

Monsieur François Lafourcade, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire informe qu'en France, entre 800 millions et 1 milliard d'euros sont consacrés au traitement de l'eau potable, des montants considérables qui ne cessent d'augmenter du fait des besoins de dépollution.

Il estime que la demande d'analyse de l'eau de la Loire par l'ACRO s'inscrit pleinement dans cette logique, visant à garantir une eau potable de qualité au robinet. Au regard des sommes engagées au niveau national, il considère que le financement de cette analyse, estimé à 17 000 euros, pourrait être envisagé au travers de financements croisés, associant le Département, mais également l'État, l'Europe ou la Région, et qu'une telle mobilisation financière est réaliste.

La Présidente le remercie et ajoute que la CLI y travaille et exploite toutes les pistes.

Monsieur Marcel Guinel fait une parenthèse au sujet d'installation de petits réacteurs nucléaires sur le territoire.

L'ASPIE dont il fait partie, s'oppose fermement au projet, estimant que le nucléaire est appelé à devenir non plus un mode de production maximale, mais un mode de production programmée et variable, en complémentarité avec les énergies renouvelables, notamment le solaire. Il considère qu'au regard du parc existant, la France dispose déjà d'un nombre suffisant de réacteurs, d'autant plus que certains sont arrêtés afin de privilégier d'autres sources de production.

Il précise enfin que, si de nouveaux projets devaient néanmoins voir le jour, ils devraient relever exclusivement d'un établissement de dimension nationale qui s'appelle EDF.

La Présidente répond à Monsieur Guinel que ce sujet ne rentre pas dans le cadre de la CLI qui se tient dans un périmètre juridique du CNPE de Chinon mais que sa remarque est retenue.

Monsieur Jean-Marc Hoerth répond à la question sur **LA STATION DE MESURE**.

La station de mesure, plus communément appelée station multi paramètre aval, fait l'objet d'un suivi depuis au moins un an. Une première intervention avait déjà eu lieu en décembre 2024, au cours de laquelle il avait été indiqué que le travail sur ce sujet avançait de manière sérieuse.

Le projet actuel consiste à créer une nouvelle clarinette de rejet, positionnée plus près de la rive gauche. Aujourd'hui, la conduite existante mesure 155 mètres de long et se termine par un diffuseur de 45 mètres, équipé de 11 buses.

La nouvelle conduite prévue aura une longueur d'environ 110 mètres (la valeur exacte dépendra du point de référence retenu : bord extérieur, axe de la conduite, etc.). Elle comportera également 11 buses, afin d'assurer une diffusion équilibrée sur environ 40 mètres. La longueur précise de diffusion est actuellement en cours d'affinage avec les services d'ingénierie.

La nouvelle clarinette de rejet améliorera la représentativité des mesures de la station multi paramètre en mieux diffusant les rejets et renforcera la sécurité du personnel, évitant des interventions dangereuses dans des débits élevés.

Monsieur Hoerth annonce que la mise en service de cette nouvelle clarinette de rejet est prévue en 2029. Ce mois-ci l'ingénierie en charge de ce projet est en train de consulter différentes entreprises pour répondre à cette commande.

Monsieur Philippe Gardelle demande si la création d'une clarinette supplémentaire veut dire que la station de mesure sera plus représentative et plus fiable que maintenant ? alors que cette station de mesure est actuellement sur un bras mort de la Loire.

Monsieur Jean-Marc Hoerth répond que cette station de mesure est sur la rive gauche de la Loire environ à 6 km et demi en aval du CNPE de Chinon et effectivement suivant les débits de Loire elle est plus ou moins représentative à bas débit, elle est hyper représentative et à très haut débit (autour de 1000 m³ secondes) elle est moins représentative.

A l'avantage de cette modification, le service d'ingénierie d'EDF a fait de nombreuses modélisations à plein de débits différents. Il y aura un coefficient de dilution en Loire qui restera très proche de 1. Dans certains calculs théoriques, il sera exactement égal à 1, parfois légèrement supérieur (1,1 ou 1,2), et parfois légèrement inférieur (0,9 ou 0,8). Dans tous les cas, il sera beaucoup plus représentatif que ce que nous observons actuellement, grâce à une diffusion plus homogène.

Avec cette clarinette en plus, 22 orifices de diffusion s'ajouteront aux 11 diffuseurs qui se situent entre 110 mètres et 155 mètres.

En période estivale, il faudra sans doute, en dessous d'un débit encore à définir, fermer cette conduite afin d'éviter une surreprésentation. Aujourd'hui, par exemple, à 60 m³/s, on observe déjà une surreprésentation : on mesure environ 1,6 à 1,7 fois plus que la valeur théorique attendue.

Monsieur Jean-Yves Busson, de l'association Alisée 49 souhaite faire un petit rappel.

Cette problématique de dysfonctionnement de la clarinette d'une part et de non représentativité de la station multi paramètre avait été soulevée en grande partie par le collègue associatif de la CLI lors des problématiques autour du tritium.

Les associations sont très attachées à voir comment évolue ce dossier et Monsieur Busson espère qu'une étude indépendante, telle qu'elle a été conduite par l'IRSN à l'époque, validera la pertinence du dispositif envisagé.

Selon les termes de Monsieur Busson, cette opération dite "magique" paraît tout de même très contre-intuitive : comment quelques mètres d'intervention au niveau de l'émissaire pourraient-ils permettre de gagner en performance sur six kilomètres et demi ? Cela suscite donc un réel scepticisme. Il espère néanmoins que des éléments permettront de vérifier, de la manière la plus scientifique possible, que les effets attendus sont bien au rendez-vous.

Madame Albane Fontaine précise que l'ASNR on a bien prévu de regarder le sujet et a écrit un courrier récemment à EDF leur demandant de justifier que la solution qu'il prévoit de mettre en place permet bien de répondre à cette problématique de représentativité des rejets.

Ces réflexions associent également l'équipe d'expertise de la Direction de l'environnement, qui avait réalisé l'étude sur le positionnement des stations multi paramètres en Loire.

Monsieur le Directeur du CNPE de Chinon rebondit sur l'opération « magique ».

Sur ce point, il s'adresse à Madame la Présidente, afin de revenir sur des propos de la CLI. Il souligne qu'il ne s'agit en aucun cas d'un « effet magique » ni d'une quelconque malhonnêteté. Derrière ce projet se trouve un travail d'ingénierie considérable, fondé sur des modélisations complexes et mobilisant des ingénieurs à Marseille, à la DIPDE et au CNEP. Il rappelle que c'est un travail particulièrement exigeant, mené sur une problématique complexe, puisqu'il ne s'agit pas d'intervenir sur un ouvrage ordinaire en Loire.

Ce travail sera, de toute façon, supervisé, analysé et contre-analysé par l'ASNR, et il tient à ce que le travail de l'ensemble des collègues soit respecté.

Monsieur Philippe Gardelle que les associations respectent tout le monde. Il n'est pas question d'agressivité par rapport à EDF. Les associations se posent des questions sur le bienfondé de l'agrandissement de la clarinette.

Jean-Claude Renoux pose 2 questions :

Où va être positionnée cette deuxième clarinette ? et est-ce qu'elle va être entre la clarinette existante et le pont ?

Il explique qu'il n'y a pas beaucoup d'emplacements de disponibles et qu'une mesure avait été réalisée entre plusieurs membres du collège environnement sur le pont avec une caméra thermique. En se déplaçant régulièrement pour ne pas avoir de défaut de parallaxe, il avait été constaté des trous qui ne fonctionnaient pas dans la clarinette. Le rejet n'était pas homogène.

Monsieur Renoux souligne que les eaux de la Loire se mélangent mal, en particulier lorsque leurs températures diffèrent, ce qui peut fortement influencer les résultats d'analyse selon le point de prélèvement. Il rappelle l'intérêt de tests in situ, notamment par l'utilisation de traceurs fluorescents, afin d'observer les trajectoires de l'eau et les conditions de mélange, et d'évaluer l'efficacité de cette deuxième clarinette.

Monsieur Renoux estime qu'il est essentiel d'évaluer sur site l'efficacité des dispositifs, notamment pour savoir si un nouveau système se bouchera moins que le précédent, ces phénomènes ne pouvant être correctement observés depuis un bureau d'études. Il souligne que, malgré les aménagements réalisés pour limiter l'entrée de sable dans les conduites, point qu'il a signalé lors de la contribution sur la prolongation de B1, le problème persiste. Il rappelle que le sable ne se dépose pas dans les zones comme sous les piles de pont, mais sédimente dans les zones de remous situées à l'arrière des piles. Selon lui, la prise d'eau en Loire se situe précisément dans une zone de remous, ce qui explique la présence de sable dans le canal, et il s'interroge sur la pertinence d'une conception favorisant l'accélération des flux, par exemple au moyen d'un dispositif de type entonnoir, malgré les études menées par des ingénieurs compétents.

Monsieur le Directeur signale qu'il était prévu de donner de la visibilité sur une question. Il constate que le sujet intéresse et propose à la Présidente de faire un point plus tard en fonction de l'avancement du projet lors d'une prochaine plénière.

Monsieur Jean-Marc Hoerth explique que ce sujet est très sérieux pour EDF et que les premières campagnes de mesures en Loire ont été réalisées en 2017 et les dernières en 2022.

Des bathymétries et des mesures thermiques sont également réalisées lors de ces campagnes. Aujourd'hui, une modélisation a été réalisée à partir des mesures disponibles pour tous les débits, mais

elle n'est pas parfaite. Une modification est prévue et, une fois réalisée (si mise en œuvre en 2029), de nouvelles campagnes de mesures seront effectuées les mois suivants pour différents débits. Ces campagnes, qui prennent du temps et sont sous-traitées, permettront de fournir des résultats un ou deux ans après la mise en œuvre, donc probablement vers 2030-2031.

Monsieur Philippe Gardelle constate que la conduite existante sera perpendiculaire au courant à celle à créer : les rejets ne seront donc pas juxtaposés. Finalement, les deux clarinettes seront séparées de quelques dizaines de mètres.

Monsieur Jean-Marc Hoerth : Les 2 clarinettes seront distantes de quelque dizaine de mètres.

Monsieur Gardelle : 10 mètres sur 6 kilomètres et demi, c'est rien du tout.

Monsieur Hoerth répond qu'on constate aujourd'hui qu'à haut débit, la zone de bon mélange effleure la station multi paramètre aval. Entre cette zone de mélange optimal et la station, il existe une zone où l'eau est plus claire et où le mélange est moins bon. Cela rend la mesure moins représentative. L'objectif est donc de balayer plus près de la rive afin de mieux alimenter la station multi paramètre aval. Aujourd'hui il y a des modélisations qui pourront être présenter en CLI.

Monsieur le Directeur indique qu'il s'agit de l'état actuel des réflexions, présenté en toute transparence.

Monsieur Philippe Gardelle constate que les études qui vont être faites portent sur les rejets et là malheureusement l'étude demandée au laboratoire ACRO, ne va pas être faite.

Il demande alors si EDF est prêt à prendre à son compte les analyses proposées par l'ACRO.

Monsieur le Directeur répond par la négative et précise que le CNPE a ses propres campagnes, à peu près 6 000 prélèvements, 20 000 analyses.

Madame la Présidente de la CLI demande à Monsieur le Directeur s'il souhaite formuler d'autres observations ou aborder d'autres sujets.

Monsieur le Directeur reprend la parole et indique être présent pour répondre à l'ensemble des questions. À titre d'observation, il précise qu'il est Directeur depuis 7 ans et qu'il a participé à un certain nombre de CLI. Il se dit attentif au respect des personnes et rappelle que, dans cette instance, chacun peut avoir des convictions différentes, ce qui ne pose pas de difficulté.

Il accepte volontiers que les positions de la CLI soient questionnées, estimant que cela permet d'améliorer les pratiques et d'être plus pédagogique. Il souligne l'importance du rôle de représentation du public. Il reconnaît également que les services peuvent parfois être trop techniques, manquer de clarté, faire preuve de maladresse ou commettre des erreurs, ce qui peut arriver à tous, y compris aux membres de l'assemblée.

Par exemple, Monsieur le Directeur souhaite rectifier les propos de Monsieur Dominique Boutin lorsqu'il a parlé du budget EDF. Qui a fait une petite confusion en évoquant les budgets d'investissement, des modifications pour les VD et les engagements et les annonces du PDG en disant qu'il n'y aurait pas de budget.

Il s'agit des budgets de fonctionnement sur les coûts de structure tertiaire du siège et de certains métiers. Donc, cela ne concerne absolument pas les budgets d'investissement.

Il ajoute qu'il s'agit d'une confusion, qu'il est important de le reconnaître, et que l'objectif est précisément de clarifier ces points sans accuser qui que ce soit de menteur. Il indique le prendre de manière positive.

Monsieur le Directeur souhaite que cet état d'esprit soit utilisé par tout le monde afin de permettre une progression collective. Il précise que c'est l'état d'esprit qu'il adopte personnellement et qu'il entend garantir au sein de son équipe, laquelle restera disponible pour répondre aux questions.

Madame la Présidente lui répond que son intervention a été entendue et signale que c'est une des raisons pour laquelle elle est intervenue pour demander que le ton reste respectueux dans cette assemblée et qu'elle y est particulièrement attachée.

Monsieur le Directeur lui répond que c'était un tout petit signal faible.

Monsieur Bernard Cottier de l'association Alisée rappelle la question de la corrosion sous contrainte dans l'ordre du jour.

Il aimerait savoir si actuellement EDF mène des travaux sur des équipements ou des pièces qui sont soumises à la corrosion sous contrainte et combien ça coûte ?

Monsieur le Directeur n'a pas la possibilité de réponse dans l'immédiat et propose d'y revenir à une prochaine CLI.

Il ajoute qu'au niveau de la Centrale, un programme de maintenance et de contrôles périodiques est venu s'ajouter au programme existant, qui était déjà en place. En revanche, il n'est pas en mesure de détailler précisément la nature des contrôles, leur périodicité ni les coûts associés. Ces coûts ne sont pas significatifs au regard de l'ensemble du budget de maintenance du site, ni du volume global des opérations de contrôle et de maintenance déjà réalisées, lequel est conséquent et à la hauteur des responsabilités.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée l'importance de formuler les questions avec précisions afin d'obtenir des réponses tout aussi précises.

Madame Albane Fontaine explique que la corrosion sous contrainte a été découverte sur le CNPE de Civaux en 2021 et suite à cette découverte EDF a mis en place une stratégie de priorisation.

Elle explique que le palier de 900 MW est moins touché que d'autres et qu'elle a repris les contrôles réalisés à Chinon ces dernières années.

En 2022, il y avait eu un arrêt spécifique, corrosion sous contrôle sur le réacteur 3 suivi de contrôles de soudure réalisés lors des différents arrêts, en 2023, 2024 mais aussi en 2025 sur le réacteur Chinon B1 avec des contrôles sur des tuyauteries auxiliaires.

Et au niveau de l'ASNR, des inspections spécifiques sont réalisées sur la thématique de la corrosion sous contrainte au niveau de la division, mais également avec l'appui de la Direction des équipements sous pression qui suit ce sujet précisément au niveau national.

Pour finir, des inspecteurs viennent accompagner l'ASNR sur le terrain pour les actions de contrôle.

Monsieur Renoux signale qu'il n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été faite sur la déconnexion de B1.

C'était en particulier sur les corrosions sous contrainte :

Est-ce que la variation de la puissance les aggrave ?

Est-ce qu'il a des contraintes supplémentaires ?

Est-ce que cela provoque des rejets supplémentaires ?

C'est la réponse qu'il attendait.

Selon Monsieur Renoux, quand on parle des rejets et des contraintes, il n'y a pas de réponse pour ce cas particulier de variation de température.

Monsieur le Directeur répond à Monsieur Renoux qu'au départ son intervention portée sur une réponse ponctuelle qui ne l'avait pas satisfait concernant les deux arrêts intervenus le même jour et ensuite il s'oriente vers des questions d'ordre général, notamment sur les conditions d'arrêt et sur l'existence d'éventuels impacts sur les tuyauteries.

Monsieur le Directeur précise que ce sont des sujets différents et de fonds.

Pour la corrosion sous contrainte, non un arrêt pour économie de combustible n'a pas d'impact sur les phénomènes de corrosions sous contrainte.

La Présidente insiste que l'ordre du jour soit respecté.

Monsieur Dominique Boutin associe au problème de corrosion sous contrainte le ductile-fragile sur la cuverie elle-même.

Le fait que la cuve, initialement prévue pour une durée de vie de 30 ans, continue de subir une agression interne est-il traité dans le même domaine ?

Madame Albane Fontaine répond que lors des visites décennales qui ont lieu tous les 10 ans, des contrôles spécifiques sont faits au niveau de la cuve du réacteur avec la Machine Inspection en Service (MIS) qui va pendant plusieurs jours ausculter la cuve pour regarder les éventuels défauts qu'il pourrait y avoir.

L'ASNR demande à EDF de justifier la capacité de la cuve à tenir 10 années supplémentaires.

Monsieur Marcel Guinel reprend la parole et informe qu'il souhaite apporter sa contribution au démantèlement de chinon A, car il n'est pas d'accord avec la proposition qui a été faite lors de la démonstration, qui s'est tenue le 9 juillet dernier au groupe de travail.

Monsieur Philippe Gardelle revient sur le point abordé en début de réunion au sujet de l'association Sauvons le climat qui intègre le collège Protection de l'environnement.

Il est étonné par cette décision car la présence du groupe Greenpeace Tours avait été refusée, il y a quelques années.

Madame la Présidente informe qu'elle ne peut pas répondre à la place du Président de la CLI en place à cette époque.

Elle précise par ailleurs que ces questions relèvent, en tout état de cause, des services juridiques, chargés d'en assurer l'analyse et de formuler les réponses. En l'occurrence, une réponse positive lui a été communiquée.

En l'absence d'autres remarques ou questions, Madame la Présidente de la CLI remercie les membres pour leur présence.

La Présidente clôt la commission plénière de la CLI à 12h35.

ANNEXES

VOIR ANNEXES DANS LE MAIL ENVOYE AVEC LE PRESENT COMPTE-RENDU

Annexe 1 – Rapport d’activité 2024 de la CLI

Annexe 2 – Présentation de l’ASNR

Annexe 3 – Actualités du site EDF